

BOYER Gilliane

Session Juin 2011

LE BINOME DE LA RUE

L'ANIMAL, UN COMPAGNON DANS L'INSERTION

Mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel en vue de
l'obtention du Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
PARTIE 1: LES ENJEUX DE LA RELATION ENTRE LA PERSONNE SANS DOMICILE FIXE ET SON COMPAGNON DE RUE	1
I - APPROCHE SOCIO-HISTORIQUE DE LA FIGURE DU SANS DOMICILE FIXE	6
1 - Évolution de la figure du sans abri depuis le Moyen Âge.....	6
a. <i>Naissance de la charité</i>	6
b. <i>Le siècle du Grand Enfermement</i>	7
c. <i>D'une logique de répression pénale à une logique de protection civile</i>	7
d. <i>Le tournant du XXème siècle : une nouvelle vision de la pauvreté</i>	8
2 - Profil sociologique de la personne sans domicile	10
a. <i>Qui sont les personnes sans domicile fixe ?</i>	10
b. <i>Maintenir le lien social à tout prix</i>	12
c. <i>Consolidation de l'estime de soi</i>	13
3 - En quête d'une identité	14
a. <i>Le processus de socialisation</i>	14
b. <i>Construire son identité quand on vit dans la rue</i>	14
c. <i>Evolution vers un sentiment d'appartenance</i>	15
II - INTERACTION HOMME-ANIMAL : UNE RELATION THERAPEUTIQUE	16
1 - Les débuts d'une collaboration ancestrale.....	16
a. <i>La symbolique autour de l'animal</i>	16
b. <i>Premières expériences thérapeutiques</i>	18
c. <i>Naissance d'une nouvelle prise en charge : la Thérapie Assistée par l'Animal</i>	19
2 - Vivre avec un animal	20
a. <i>Combien sommes-nous à posséder un animal ?</i>	20
b. <i>Rôle de la relation animale sur le bien être</i>	20
c. <i>Les animaux sur les bancs de l'école</i>	21
3 - L'animal : un outil dans le développement médico-socio-éducatif.....	22
a. <i>La construction des premiers liens</i>	22
b. <i>Le chien au service du handicap</i>	23
c. <i>Les chiens-visiteurs à la rencontre de la personne âgée</i>	24
d. <i>Emulation de nos sens au contact de l'animal</i>	24
III - L'ANIMAL EN TANT QUE COMPAGNON DE RUE	26
1 - Des dimensions affectives et relationnelles singulières	26
a. <i>Une alliance pérenne dans la rue</i>	26
b. <i>Anthropomorphisme : quand l'animal devient humain</i>	27
c. <i>De la relation de confiance à la revalorisation de soi</i>	28

2 - La loi et l'animal	29
a. <i>Contrôle des animaux et responsabilités du maître</i>	29
b. <i>Les obligations liées aux chiens dits dangereux</i>	30
c. <i>De nouvelles perspectives politiques et sociales</i>	31
3 - L'animal peut-il devenir un obstacle pour l'insertion ?	32
a. <i>Une relation compromise</i>	32
b. <i>Une prise en charge coûteuse</i>	33
c. <i>Des maîtres sans toit et avec de nouvelles difficultés</i>	34
CONCLUSION DE LA 1ERE PARTIE	35
MODALITES DE LA METHODOLOGIE EMPLOYEE	36
PARTIE 2: ENQUETE DE TERRAIN	6
I - REGARDS CROISES ENTRE LES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET LES PROFESSIONNELS EN LIEN AVEC L'ANIMAL	38
1 - L'animal comme soutien à l'accompagnement social.....	38
2 - La fonction « carpe diem » de l'animal.....	39
3 - Un lien unique à préserver : nouvelles alternatives d'hébergement selon les professionnels.....	40
II - LE ROLE DE L'ANIMAL DANS LA STRUCTURE FAMILIALE.....	41
1 - Bien plus qu'un substitut affectif	41
2 - Evitements des situations d'abandon	43
3 - Les risques de l'idéalisation de son animal et d'anthropomorphisme.....	44
III - L'ANIMAL COMME MEDIATEUR DE LA VIE SOCIALE.....	45
1 - Les prémisses d'une auto-thérapie ?	45
2 - La restauration du lien social	46
PARTIE 3: PROBLEMATISATION, HYPOTHESE ET PISTES DE REFLEXION	36
PROBLEMATIQUE	47
HYPOTHESES	49
CONCLUSION 51	
BIBLIOGRAPHIE	1
ANNEXES 1	

INTRODUCTION

On le cajole, on le questionne, on lui raconte notre journée et tout cela sous son œil attentif. L'animal peut susciter en nous d'authentiques émotions à travers la parole, le jeu et le rire. Le besoin d'échanger est propre à l'Homme. Ce dernier est le seul à posséder le langage oral bien que les animaux ont su développer un autre langage, celui du corps. Par leurs réactions et leurs manifestations corporelles, les animaux savent se faire comprendre et transmettre leurs émotions. Ils peuvent se révéler comme un véritable soutien dans les moments douloureux et joyeux de la vie quotidienne. En effet, l'animal fait figure d'une fidélité inconditionnelle et rejoint souvent les premières figures d'attachement de notre enfance. Par sa présence et son attitude non jugeante, l'animal peut permettre de briser un isolement et de créer du lien social.

A l'aube du XXI^e siècle, le contexte socio-économique a renforcé le développement de problématiques sociales touchant les personnes les plus vulnérables. Exclusion, précarité, instabilité sont des termes qui renvoient aux conditions de vie sociale mais aussi spécifiquement matérielles des personnes sans domicile fixe. Généralement confrontées aux ruptures sociales, professionnelles et/ou familiales, elles sont nombreuses, chaque année, à silloner l'hexagone avec leur animal.

Les habitats de fortune et les oscillations d'un centre d'hébergement à un autre, contraignent les personnes sans domicile fixe à vivre dans une incertitude quotidienne. L'isolement et la solitude les renferment sur elles-mêmes, les excluant peu à peu de la société. Dans la rue, « *autrui* » est considéré à la fois comme un ennemi et un allié : auprès des passants, l'animal devient un vecteur de lien social. En effet, sa présence permet de favoriser le contact verbal et visuel. D'ailleurs il est souvent utilisé lors de la « *manche* » dans l'espoir d'attendrir les passants. Aussi, l'animal, et plus particulièrement le chien, est utilisé comme moyen de chauffage et de bouclier pendant la nuit. L'animal va être investi tant sur un plan affectif que matériel.

Dans le cadre de mon stage de deuxième année de formation d'Assistant de Service Social, j'ai effectué un stage au sein d'une structure d'un Conseil Général. Ce dernier assure des missions relatives à l'accueil de tout public. Il participe à l'insertion sociale et professionnelle, à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et à la prévention et la protection

de l'enfance. Face à la précarisation de certaines situations, j'ai pu remarquer que les personnes pouvaient accorder une importance à la présence d'un animal dans leur quotidien. J'ai été sensibilisée par le témoignage d'une jeune femme déclarant : « *Heureusement qu'il y a mon chien. Aujourd'hui, je ne peux compter que sur lui* ». Elle se sentait exclue de tous les dispositifs et semblait excédée par les services sociaux. Elle identifiait son chien à un protecteur, capable de la soutenir dans ses moments difficiles. Cette relation, basée sur la confiance d'une personne envers son animal, m'a interpellée et a donné lieu à un questionnement personnel.

Au cours de mon parcours universitaire antérieur à la formation d'Assistant de Service Social, j'ai eu l'occasion de réaliser un travail sur les apports et les vertus de la zoothérapie (ou animal thérapie). Selon cette méthode, la personne va pouvoir développer des facultés tant physiques que psychiques grâce à l'animal. Une relation de confiance va s'établir par le toucher, le regard, l'attitude, l'écoute et le comportement de l'animal grâce à la mise en place d'activités ludiques. Ainsi, la personne va pouvoir interagir avec l'animal par l'émulation de ses cinq sens. La réalisation de ce dossier m'a beaucoup apporté sur le plan des connaissances théoriques et pratiques. En choisissant ce thème, je voulais aussi poursuivre mes recherches et mon travail dans ce domaine.

Les personnes sans domicile fixe m'interpellent. On les croise au détour d'une rue, sur un trottoir, dans les trains, sans pour autant y faire attention. Elles font partie de notre quotidien. Au regard de la société, cette population a, de tout temps, été victime d'un sentiment de rejet. Elle fait face à des représentations sociales liées à sa marginalisation et à sa grande précarité. Ces représentations sont souvent liées à des idées reçues auxquelles nous devons faire face. L'ensemble de ces représentations est accentué et véhiculé par les médias. En période de grand froid, les personnes sans domicile fixe font la une des journaux régionaux et nationaux. Des associations, telles que *les Enfants de Don Quichotte* ou la *Fondation Abbé Pierre*, interviennent sur cette scène médiatique pour tenter de trouver des moyens de pallier les difficultés liées au logement et à la santé. En 2006, l'installation de 200 tentes sur les berges du Canal Saint Martin, à Paris, a permis aux personnalités politiques et aux organisations comme la FNARS (Fédération Nationale d'Accueil et de Réinsertion Sociale) de se mobiliser afin de trouver des solutions pérennes liées au mal logement des personnes sans domicile fixe.

Face aux obstacles liés au manque de structures accueillant les animaux de compagnie, les personnes sans domicile fixe sont nombreuses à préférer dormir dehors. Cet aspect est important à prendre en compte car il s'inscrit dans le respect du choix de la personne. C'est pour toutes ces raisons qu'il me paraît intéressant d'aborder la question de l'animal dans le cadre de la prise en charge sociale de ces personnes.

L'Assistant de Service Social permet d'établir un lien cohérent entre les partenaires, la personne sans domicile fixe et son animal. L'instauration de cette relation triade basée sur la confiance, l'écoute, l'échange, le respect et la bienveillance va permettre à la personne de prendre confiance en elle et de restaurer du lien social. Dans une certaine mesure, l'animal va donner les moyens à la personne sans domicile fixe de s'identifier en tant que personne responsable et de reconstruire une identité.

Je me suis interrogée sur la relation Homme-Animal et ses bienfaits. Au travers cet être vivant, la personne sans domicile fixe va pouvoir trouver du réconfort et instaurer une relation de confiance. Néanmoins, leur accueil dans des structures adaptées, se heurte à des difficultés majeures. Ces structures restent peu nombreuses en France et proposent d'autres alternatives de type mobile-home ou péniche.

Selon plusieurs auteurs, l'animal tient une place importante aussi bien chez l'enfant, l'adolescent que chez les personnes âgées ou handicapées. François BEIGER qualifie l'animal de médiateur thérapeutique¹. Cette multiplicité des champs d'action permet de rendre compte de l'existence de nombreuses études réalisées outre-Atlantique, comme au Canada. Depuis quelques années, elles tendent à se développer en France. L'animal apparaît comme un véritable vecteur de la vie sociale et de l'insertion de la personne sans domicile fixe au sein de notre société. En outre, cette approche a été longtemps étudiée par des psychologues s'intéressant ainsi aux interactions et aux bienfaits des thérapies assistées par l'animal (TAA).

¹BEIGER, François. *L'enfant et la médiation animale*. Paris : Dunod, 2008, p. 3

Ces premières réflexions m'ont permis de me poser un certains nombres de questions en lien avec la prise en charge des personnes sans domicile fixe et de leur animal.

Ainsi, j'ai pu construire la question de départ suivante :

Comment l'animal permet-il à une personne sans domicile fixe de se reconstruire ?

Il paraît intéressant, en ce sens, de s'interroger sur les limites et les bénéfices que les personnes sans domicile fixe entretiennent avec leur animal. Et en quoi peut-il devenir important dans la prise en charge sociale de la personne ?

Une première partie abordera les aspects typologiques de la personne sans domicile fixe. Il sera question de retracer un historique succinct de la figure du sans abri et les caractéristiques qui la composent. Il est nécessaire de resituer la personne en lien avec son époque. La prise en charge des sans domicile fixe aborde la problématique de l'exclusion. Cette notion révèle un malaise sociétal qui souligne un paradoxe : alors qu'ils sont de plus en plus nombreux sur le territoire français à vivre dans la rue, ils font partie de notre décor et peinent à se faire remarquer. Ce phénomène tend à se banaliser et est vecteur de connotations négatives : « *s'il vit dans la rue c'est qu'il le mérite ! Cela ne peut pas m'arriver* ». Les conditions de vie dans la rue conduisent peu à peu à une précarisation profonde de ce public.

Par ailleurs, une seconde partie consistera à développer la question de l'approche théorique de la relation Homme-Animal. Les nouvelles thérapies assistées par l'animal montrent l'émergence de cette pratique au sein des professionnels du secteur médico-social ; la présence de l'animal a montré des conséquences durables sur la qualité de vie de la personne. Elle est perçue comme facteur d'intégration et de socialisation à chaque âge de la vie. La rencontre avec des professionnels liés au travail avec l'animal sera nécessaire pour poursuivre ma démarche de réflexion.

Dans une troisième partie, nous aborderons tant les apports que les limites qu'engendre la possession d'un animal lorsque l'on vit dans la rue ou en centres d'hébergement. Puis, il serait intéressant d'étudier la question de la place de l'animal dans notre société

actuelle. Car malgré l'instauration d'un lien social grâce à l'intermédiaire du « *compagnon de rue* », certains auteurs nous montreront que cette relation peut rapidement devenir un obstacle à l'insertion.

Concernant cette phase théorique, j'ai eu l'opportunité de m'appuyer sur des ouvrages et des articles liés à la psychologie, l'éthologie et la sociologie. Au début de mes recherches, je pensais rencontrer des difficultés vis-à-vis des documents à consulter. Cependant, je me suis rendu compte qu'il existait de nombreux travaux sur cette question.

Pour réaliser la phase méthodologique, j'ai effectué sept entretiens exploratoires, afin de pouvoir mettre en lien ma théorie aux réalités du terrain. J'ai interrogé deux personnes sans domicile fixe hébergées en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). J'ai aussi interrogé des professionnels médico-sociaux : une directrice d'un CHRS acceptant les animaux de compagnie, un Assistant de Service Social, un vétérinaire et un comportementaliste.

Partie 1: LES ENJEUX DE LA RELATION
ENTRE LA PERSONNE SANS
DOMICILE FIXE ET SON
COMPAGNON DE RUE

I - APPROCHE SOCIO-HISTORIQUE DE LA FIGURE DU SANS DOMICILE FIXE

1 - Évolution de la figure du sans abri depuis le Moyen Âge

a. Naissance de la charité

Avec l'ascension du christianisme en France, l'historien Bronislaw GEREMEK souligne l'émergence de la notion de charité. Selon lui, elle assurerait la « *cohésion de la civilisation médiévale* »² à travers des mesures dites d'assistance. Ainsi, sous le règne de Charlemagne, tout acte de mendicité et de vagabondage était condamné par des mesures répressives. Au cours des siècles suivants, les pouvoirs publics vont exercer leur autorité en envoyant les vagabonds dans les colonies, les galères et en les condamnant à des travaux forcés. La peine de mort sera même prononcée pour certains d'entre eux.

Au Moyen-âge, les pauvres prennent la figure des serfs. Pour échapper aux sévices infligés par la seigneurie et pour accéder à de meilleures conditions de vie, ces serfs s'enfuyaient pour trouver refuge dans les « *villes dites franches* »³. Bénéficiant d'une charte, ces villes donnaient la possibilité aux serfs d'accéder, au bout d'un an et un jour, à un statut d'Homme libre.

Vers le XII^e siècle, le « *mendiant prend rapidement la figure du Christ* »⁴. La pauvreté a souvent été liée à la religion. Les églises vont tenir une place importante dans la pratique de la charité. En effet, les Hôtels Dieu se sont progressivement créés attribuant une place aux personnes dites exclues de la société. Les bourgeois vont alors faire de riches donations au clergé en faveur de ces pauvres. Errant de ville en ville pour trouver refuge dans les couvents, ils sont, pour la plupart, accueillis, nourris et logés par les religieuses. À cette époque, on voit apparaître une nouvelle forme d'offrande, l'aumône.⁵ Elle devient obligatoire pour l'ensemble des chrétiens et est redistribuée aux pauvres. Cette forme d'assistance va perdurer jusqu'au XVII^e siècle.

² GEREMEK, Bronislaw. *La potence ou la pitié : l'Europe et ses pauvres du Moyen Age à nos jours*, Paris : Gallimard, 1987, p. 7

³ MOREAU de BELLAING Louis et GUILLOU Jacques. *Les sans domicile fixe, un phénomène d'errance*. Paris, l'harmattan, 1995. p.44

⁴ DEQUIRE, Anne Françoise & JOVELIN, Emmanuel. *La jeunesse en errance face aux dispositifs d'accompagnement*. Op. cit. p. 22

⁵ MOLLAT, Michel. *La pauvreté au Moyen Age*. Bruxelles : Complexe, 1982. p. 164

b. Le siècle du Grand Enfermement

En 1534, l'ordonnance de François Ier donne pour la première fois une définition des vagabonds en tant que personnages: « *oisifs, gens sans aveu et autres qui n'ont aucun bien pour les entretenir et qui ne travaillent ne labourent pour gagner leur vie* »⁶.

Il faudra attendre l'édit du 22 avril 1656 pour que soit promulguée, par Louis XIV, l'instauration de nouveaux lieux d'accueil nommés les Hôpitaux généraux. Ces lieux ont pris le nom de Bicêtre, la Salpêtrière, la Bastille ou encore Charenton⁷. On y accueillait les mendians, les errants, les fous, les criminels, les infirmes, les prostituées et toute personne susceptible de troubler l'ordre public. Ils étaient internés dans ces lieux où étaient pratiqués des soins forcés (sangles, camisoles,...). Finalement, il s'agissait de lieux d'enfermement permettant de réguler la mendicité dans la rue. Cette époque fut qualifiée de « *siècle du Grand Enfermement* ».

Durant la Révolution Française, le 30 avril 1790, est créé le « *comité de mendicité* »⁸ et la mise en place d'une police chargée de l'arrestation des mendians. Trois ans plus tard, un décret est voté en faveur d'un « *droit à l'assistance pour tout Homme hors d'état de travailler* »⁹. Ces évolutions législatives marquent une nouvelle logique de prise en charge.

c. D'une logique de répression pénale à une logique de protection civile

Le XIX^e siècle va permettre l'émergence d'une véritable politique sociale en faveur des plus démunis. Le code pénal¹⁰ est instauré en 1810 sous le Premier Empire (1804-1814) gouverné par Napoléon BONAPARTE. Dès lors, le vagabondage et la mendicité sont reconnus comme des délits contre la paix publique. Selon l'article 271 du code pénal, toute personne reconnue comme médiante, c'est-à-dire sans domicile et sans moyen de subsistance, est passible d'une peine d'emprisonnement de trois à six mois. Dès lors, le vagabond est perçu comme un élément perturbateur et va rapidement devenir synonyme de dangerosité.

⁶ DAMON, Julien. La prise en charge des vagabonds, des mendians et des clochards : une histoire en mouvement, *Revue de droit sanitaire et social*, vol. 43, n° 6, 2007. p. 935

⁷ THUILLIER, Jean. *La folie : histoire et dictionnaire*. Paris : Robert Laffont, 1996. p. 65

⁸ DEQUIRE, Anne Françoise & JOVELIN, Emmanuel. *La jeunesse en errance face aux dispositifs d'accompagnement*. Op. Cit. p. 27

⁹Ibid. p. 28

¹⁰ Législation de France, Le code pénal, 2010. [Page consultée le 3 décembre 2010]. Disponible et accès <http://www.legifrance.gouv.fr/>

La Troisième République (1875-1940) mène une politique davantage inscrite dans la répression. La loi du 27 mai 1885 souligne l'aspect dangereux du mendiant et va même jusqu'à prononcer l'interdiction de séjour de tous les vagabonds dans les agglomérations. Néanmoins, les pouvoirs publics prennent conscience du besoin de leur venir en aide. Des mesures d'assistance vont permettre de donner un nouveau visage au mendiant. De ce fait, on assiste à l'émergence des premières formes d'intervention publique.

d. Le tournant du XXème siècle : une nouvelle vision de la pauvreté

Après les deux guerres mondiales qui ont ravagé la France, le pays met en place des plans de reconstruction et d'aide aux personnes pour soutenir son économie. En 1945, la création de la Sécurité Sociale s'inscrit dans une démarche de justice sociale et de solidarité entre les individus. Aussi, le Préambule de la Constitution de 1946 déclare que « *tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.* »¹¹

La vague de grand froid de l'hiver 1954, va donner un nouveau tournant de la figure du pauvre. L'appel de l'Abbé Pierre va fortement marquer les esprits français car, en sollicitant l'aide de la population, il vise à dénoncer les conditions de vie des plus démunis. Cet événement va être annonciateur d'un mouvement social envers les personnes sans domicile fixe.

Dans les années 1950, de nouveaux moyens vont être utilisés pour regrouper les personnes sans domicile fixe. Les autorités publiques vont créer une brigade spéciale : l'Equipe de Ramassage des Vagabonds (ERV) qui deviendra, dès 1968, la Brigade d'Assistance aux Personnes Sans Abri (BAPSA). Cette unité avait pour vocation de les amener au Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (CASH) de Nanterre. Patrick DECLERCK, psychanalyste et anthropologue, s'est intéressé à cette population et ira jusqu'à en faire une expérience de vie.

¹¹ Législation de France, Article 11 du Préambule de 1946. [Page consultée le 3 décembre 2010]. Disponible et accès <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Le décret du 29 novembre 1953 va s'orienter de plus en plus vers une logique non plus de répression mais de réadaptation de la personne sans domicile fixe. Dès lors, des centres de réadaptation vont être créés, en 1975, à l'égard « *des ex-prostituées, des ex-détenus, des vagabonds des deux sexes, des indigents sans emploi sortant d'établissements hospitaliers* »¹². Jusqu'en 1991, on parle de centre d'hébergement. La notion d'insertion émerge et donnera naissance en 1998 à la nouvelle appellation : centre d'hébergement et de réadaptation sociale.

En 1994, les pouvoirs publics sont alarmés par l'augmentation des personnes sans abri. Ainsi, selon eux, il devient urgent et nécessaire de créer des hébergements intermédiaires. La même année, le code pénal ne considère plus le vagabondage comme un délit. Patrick DECLERCK souligne un aspect fondamental : « *on ne parle plus de ramassage mais de recueil social qui, en principe, ne transporte plus que des volontaires* »¹³.

La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions définit dans son deuxième axe les moyens de prévention des exclusions : « *la loi tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture* »¹⁴. Le dispositif de veille sociale est composé d'une plateforme téléphonique grâce à un numéro gratuit et disponible 24h/24h et 7jours/7 : le 115. Ses principales missions vont être d'évaluer, par téléphone, l'urgence de la situation de la personne en difficulté et de lui proposer une réponse immédiate. Ainsi les personnes pourront être dirigées vers des structures d'accueil pour une ou plusieurs nuits.

Malgré cette succession de lois, on constate une augmentation des exclusions liée à une demande croissante de logements sociaux. Elle s'explique aussi par le fait que nombreuses communes ne respectent pas les principes posés dans la loi Solidarité du Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000. Cette dernière oblige les communes, de plus de 3 500 habitants, de construire 20% de logements sociaux sous peine d'amende, qu'elles préfèrent payer à défaut de bâtir.

¹² LALLEMAND, D et CATAHIER, S. *Guide des CHRS*. Paris: ASH, 2004. p. 3

¹³ DECLERCK, Patrick. *Les naufragés*. Op. Cit. p. 24

¹⁴ Législation de France, Article 1 de la loi du 29 juillet 1998. [Page consultée le 3 décembre 2010]. Disponible et accès <http://www.legifrance>

En hiver 2006-2007, l'association *Les Enfants de Don Quichotte* tente, lors d'un campement sur le canal St Martin, de mobiliser les pouvoirs publics et de sensibiliser la société aux problèmes liés au logement. Une réponse législative sera apportée par la loi du 5 mars 2007 relative au DALO (Droit au Logement Opposable) et au DAHO (Droit à l'Hébergement Opposable). Désormais, on assiste à une reconnaissance des difficultés sociales liées aux personnes sans domicile fixe. Il s'agit du passage d'une obligation de moyens à une obligation de résultats en ce qui concerne la loi de 2007.

Dans l'actualité, la circulaire du 8 avril 2010 relative au Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) vise à mettre en place une nouvelle plateforme unique de veille sociale dans chaque département. Elle prévoit trois principes fondamentaux en faveur des personnes sans abri à savoir : « *la continuité de la prise en charge des personnes ; l'égalité face au service rendu et l'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes* »¹⁵. Ce dispositif vise une meilleure coordination entre les acteurs liés à l'hébergement et au logement.

La succession des réformes de prise en charge des dits « vagabonds », laisse émerger un nouveau visage du « pauvre ». Néanmoins, cette question reste encore d'actualité.

2 - Profil sociologique de la personne sans domicile

a. Qui sont les personnes sans domicile fixe ?

Sans domicile fixe, clochard, itinérant, mendiant, sans abri, errant, itinérant... cette population reste encore mal connue du grand public.

Au moment des débats politiques, qui ont institué la loi du 1^{er} décembre 1988 relative au Revenu Minimum d'Insertion (RMI), la catégorie des sans domicile fixe a resurgi. L'acronyme « SDF » ne s'est imposé que récemment dans les mentalités françaises (DAMON, 2007). Peu à peu, le terme de clochard tend à disparaître au vu de ses connotations négatives et péjoratives.

¹⁵ Circulaire du 8 avril 2010 relative au service intégré de l'accueil et d'orientation (SIAO), JO du 10 juillet 2010, p.85

Loin de l'image traditionnelle, la figure du sans domicile fixe a évolué. Aujourd'hui, il n'est pas rare de voir des femmes seules avec enfants ou encore des familles entières récemment expulsées. Bien loin de l'idée, « *tout le monde peut devenir SDF du jour au lendemain* », Julien DAMON affirme le contraire car selon lui « *en réalité la plupart des SDF proviennent de milieux sociaux défavorisés* »¹⁶. Pourtant, depuis quelques années, on voit apparaître de nouvelles figures de la précarité liées au contexte socio-économique du pays.

Enfin d'éclaircir les termes employés pour désigner cette population, Cécile BROUSSE propose la définition suivante : « *L'expression « sans-abri » a remplacé celle de sans-logis. Au sens strict, elle désigne les personnes qui ne disposent d'aucun lieu couvert pour se protéger des intempéries (pluie, froid). Elle s'applique aux personnes qui dorment à l'extérieur (dans la rue, dans un jardin public) ou qui occupent un abri de fortune comme un hall de gare, un centre commercial, une cave, une cage d'escalier* »¹⁷.

De plus, elle souligne un aspect important car « *la notion de sans-domicile fixe est plus large que celle de sansabri. Dans son acception commune, la notion de sans-domicile fixe renvoie aux personnes privées d'une résidence fixe. Elle est plus large que celle de sans-abri puisqu'elle inclut les personnes qui vont d'un hébergement à un autre sans jamais faire l'expérience de la rue* ».¹⁸

A ce jour, il semble difficile de chiffrer le nombre de personnes sans domicile fixe en France. Néanmoins, en 2000, une enquête de l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED)¹⁹, révèle que les sans abri seraient environ 200 000 en France soit 45 000 en abri de fortune, 59 000 en centre d'hébergement d'urgence et 98 000 sans domicile fixe. Cette enquête révèle que les Hommes sont davantage présents dans la rue que les femmes. Bien qu'en minorité, les femmes sont bien souvent accueillies dans les centres d'hébergement.

Dix ans plus tard, en janvier 2011, une étude de l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE) a estimé que 133 000 personnes avaient déjà eu recours à un centre d'hébergement entre 2005 et 2010.²⁰ De ce fait, cette situation reste préoccupante et fait allusion aux conditions de vie précaires de ces personnes.

¹⁶ DAMON, Julien. *Sans domicile fixe*. In BARREYE, Jean Yves et BOUQUET, Brigitte. *Nouveau Dictionnaire critique de l'Action Sociale*. Paris : Bayard, 2006. p.521

¹⁷ BROUSSE, Cécile. Définition de la population de la population des sans domicile et choix de la méthode d'enquête. *INSEE-Méthodes*, 2006, n°116. p. 15

¹⁸ Ibid. p. 15

¹⁹ MARPSAT Maryse, FIRDION Jean-Marie, ARBONVILLE Denise et al. La rue et le foyer. *Les cahiers de l'INED*, 2000, n°144.

²⁰ BRIANT Pierrette et DONZEAU Nathalie. Etre sans domicile, avoir des conditions de logement difficiles. La situation dans les années 2000. *INSEE*, janvier 2011, n°133. p. 1

b. Maintenir le lien social à tout prix

Comme nous l'avons vu, il n'existe pas une figure mais plusieurs figures de la personne sans domicile fixe. Les profils restent divers et les causes de leur exclusion restent difficiles à identifier. Les personnes sans domicile fixe sont principalement en rupture familiale et/ou professionnelle. Elles vivent dans ce que Serge PAUGAM nomme la « *disqualification sociale* ». Selon lui, il s'agirait d'un « *processus d'affaiblissement ou de rupture des liens de l'individu à la société au sens de la perte de protection, de reconnaissance sociale* »²¹. Cela générerait une identité dite disqualifiée qui rendrait la personne plus vulnérable. Ainsi, les liens sociaux et familiaux seraient plus fragilisés. Selon Serge PAUGAM, « *La disqualification sociale est une relation d'interdépendance entre les « pauvres » et le reste de la société qui génère une angoisse collective car de plus en plus de personnes sont considérées comme appartenant à la catégorie des « pauvres » et des « exclus »* »²².

Comme nous l'avons vu précédemment, les facteurs socioéconomiques renforcent ce phénomène d'exclusion et de désocialisation. Au regard de la société, c'est une personne qui n'existe pas car elle n'est pas inscrite dans une dynamique économique, politique et familiale. En outre, la personne sans domicile fixe n'est-elle pas que le reflet d'une société qui exprime un malaise social ? Selon Anne GUIBERT-LASSALLE²³ « *notre représentation du SDF serait responsable de sa marginalisation* ». Ces personnes subissent une perte du lien social qui contribue à une perte de l'image d'elle-même.

Emile DURKHEIM²⁴ définit deux notions fondamentales : la solidarité mécanique et la solidarité organique. D'une part, la solidarité dite mécanique fonde l'idée selon laquelle tous les individus partagent les mêmes coutumes et affects. La conscience du groupe finit par submerger les consciences individuelles. Cette solidarité est rattachée aux sociétés dites « *traditionalistes* ». L'individu va tenter d'accéder à la norme du groupe afin d'éviter toute forme d'exclusion et de rejet. La solidarité dite organique repose sur le principe que la cohésion du groupe est liée à la différenciation des individus. Ils cherchent non plus à être semblables mais plutôt à être complémentaires.

²¹PAUGAM, Serge. *Disqualification sociale*. In BARREYRE Jean Yves et BOUQUET Brigitte. *Dictionnaire critique de l'action sociale*. Op. Cit. p. 189

²²Ibid. p. 191

²³GUIBERT-LASSALLE, Anne. *Identités des SDF*. Cairn, 2006, tome 405. p. 49

²⁴CHANTREAU, André. *Solidarité*. In BARREYRE Jean Yves et BOUQUET Brigitte. *Dictionnaire critique de l'action sociale*. Op. Cit. p. 553

L'appartenance à un groupe favoriserait à la fois une forme de protection face aux menaces extérieures et une reconnaissance sociale. Selon PAUGAM il existerait non pas un lien social mais des liens sociaux. Pour lui, la solidarité organique obligerait les individus à s'inscrire dans une « *construction identitaire qui passe par la quête d'une valorisation personnelle perpétuellement soumise au regard d'autrui.* »²⁵. On voit ici que le maintien du lien social permet à l'individu de s'inscrire dans la société par l'intermédiaire de l'autre. Ce processus se révèle être lent et passe souvent vers une étape fondamentale, celle de la compréhension de soi même.

c. Consolidation de l'estime de soi

Les personnes sans domicile fixe ont parfois besoin de se rattacher à un groupe pour exister. En effet, bien souvent nous existons car nous sommes reconnus par notre travail, notre famille et par conséquent pour notre intégration sociale et économique. La reconnaissance sociale est relative à notre rapport à autrui.

Souvent en perte d'estime d'elles-mêmes, les personnes sans domicile fixe doivent faire face à des situations précaires. Vivre dans la rue ou en centre d'hébergements nécessite en sens aigu de l'adaptation car il faut être capable de (sur)vivre dans des conditions d'instabilité perpétuelle liées à l'hébergement ou à l'alimentation. Patrick DECLERCK dit « *l'alcool, la malnutrition et la fatigue les condamnent à vivre un état chronique de faiblesse et d'épuisement* »²⁶. L'accent est mis sur ce déséquilibre qui règne dans la rue car la personne sans abri devient peu à peu étrangère à elle-même. Patrick DECLERC souligne alors : « *le clochard est le fœtus de lui-même. Si nous ne pouvons pas l'accoucher à la vie, au moins mettons-le à l'abri* »²⁷.

En lien avec le concept d'estime de soi, Alfred ADLER²⁸, l'un des fondateurs de la psychologie individuelle, développa la notion de « *social interest* ». Selon lui, cette approche nous permettrait d'entrer en relation avec autrui. De ce fait, il en découle plusieurs grandes idées notamment que l'intégration passe par un besoin de communiquer, d'échanger et de créer du lien social. Selon sa théorie, l'estime de soi est essentielle à la construction de sa propre identité. En un sens, elle devient un élément facilitateur.

²⁵ PAUGAM, Serge. *Le lien social*. Paris : Presses Universitaires de France, 2008. p. 50

²⁶ DECLERCK, Patrick. *Les naufragés*. Op. Cit. p. 27

²⁷ Ibid. p. 319

²⁸ THUILLIER, Jean. *La folie : histoire et dictionnaire*. Op. Cit. p.424

3 - En quête d'une identité

a. Le processus de socialisation

La question de l'identité est étroitement liée à celle de la socialisation. Elle débute dès le commencement de la vie. Pour se construire, l'individu a besoin de repères en créant du lien avec des groupes sociaux. Peu à peu, la socialisation permet à l'individu de s'intégrer dans des groupes qui vont lui permettre d'évoluer et de partager des intérêts communs.

Dès lors, on distingue la socialisation primaire de la socialisation secondaire. La première est en lien avec les acquis que font le jeune enfant au travers de son espace environnant c'est-à-dire ses parents, ses proches et enfin l'école. L'ensemble de ces acteurs transmettent à l'enfant un panel de valeurs, de normes et de principes. L'enfant s'inscrit alors dans son histoire familiale et acquiert un lien de filiation avec son entourage. La socialisation secondaire projette l'individu vers le monde des adultes au travers de relations institutionnalisées notamment par le travail et l'accès à la formation professionnelle.

Cependant, depuis quelques années, on assiste à des mutations sociétales et culturelles. Eric PLAISANCE, sociologue, souligne un aspect fondamental de notre société: « *l'injonction moderne est de devenir soi, de réaliser sa propre identité* »²⁹. Cette pensée renforce l'idée d'une volonté d'autonomisation des individus. Néanmoins, qu'en est-elle quand elle devient trop lourde pour des individus exposés à de grandes précarités identitaires.

b. Construire son identité quand on vit dans la rue

Notre identité fait de nous un individu à part entière. Notre identité personnelle s'inscrit par nos sentiments, nos interactions, nos valeurs, nos traditions et notre histoire individuelle. C'est un moyen de s'affirmer, d'élaborer des projets et de surmonter les difficultés que nous rencontrons au cours de nos expériences quotidiennes.

Selon la définition de Pierre TAP « *l'identité personnelle participe [...] à l'intégration sociale des personnes* »³⁰. L'Homme est un être de communication qui sait s'adapter à son environnement. Pour cela, il s'est forgé plusieurs identités, qu'elles soient personnelle, culturelle, professionnelle, sexuelle ou sociale, les individus vont mettre en place des

³⁰ TAP, Pierre. Identité. In BARREYE, Jean Yves et BOUQUET Brigitte. *Dictionnaire critique de l'action sociale*. Op.Cit. p. 293

stratégies identitaires comme l'explique Pierre TAP. Elles vont être utilisées comme moyen de défense à partir desquelles l'individu va pouvoir se construire.

Néanmoins, en cas de perte d'estime de soi ou de rupture sociale, notre identité va être modifiée comme par exemple le changement d'un statut social, un divorce, la perte d'un emploi. Notre identité ne cesse de changer et de se reconstruire dès notre plus jeune âge.

Egalement, la construction de notre identité passe par le regard d'autrui. Qui sommes nous si l'autre de nous reconnaît pas ? La figure du sans domicile à la fois nous interroge et nous dérange. Combien sommes nous à détourner le regard à la vue d'un sans domicile fixe ? Nous avons une part de nous qui se sent responsable de ce sort.

Anne GUIBERT-LASSALLE évoque quatre modes de mise à distance : « *l'idéalisation – clochard vu comme un héros [...] ; la victimisation – le SDF subit passivement les abus d'une société qui le broie ; la réification – le sans logis devient l'objet désincarné d'étude ou d'assistance ; la médicalisation – le vagabond apparaît comme atteint de troubles dont le traitement incombe à des thérapeutes* »³¹. Selon notre perception et notre propre vécùt, nous avons une approche différente du sujet. Néanmoins, notre société nous mène davantage vers une approche médicalisée où l'ensemble de nos actes doit être contrôlé et soumis à des tests scientifiques.

c. Evolution vers un sentiment d'appartenance

Être dans la rue, c'est pouvoir se recréer une nouvelle famille d'appartenance : en l'absence d'une situation stable où il faut pallier le manque de logement, de nourriture et de soins, les personnes sans abri doivent survivre dans un univers hostile. Face à cette perte de soutien, la personne sans domicile est en quête d'une identité perdue ou volée.

Elle doit être en capacité de se rattacher à un groupe d'appartenance, un noyau fort qui pourra servir de point de repère pour la personne. Ce sentiment d'appartenance peut être induit par une institution, un travailleur social, une personne de confiance sur qui la personne peut se référer et se sentir soutenue. Sans cela, la mort semble être la seule échappatoire.

³¹ GUIBERT-LASSALLE, Anne. *Identités des SDF*. Op. Cit. p. 48

En adoptant un ou plusieurs chiens, les personnes sans domicile fixe vont s'inscrire dans une démarche de filiation. Elles vont peu à peu se créer une place dans un groupe. François CHOBEAUX écrit « *Tel chien, tel maître [...]. La race ou le type global de race (pour les bâtards), l'état physique, le comportement, la façon dont il a été dressé [...] sont autant de renseignements livrés sur le maître* »³². Nous sommes alors dans un processus de projection où la personne sans domicile va exister à travers son animal. Ce dernier va être investi comme « *un vêtement, un signe identitaire, une forte identification à l'Homme* »³³.

A l'image de son maître, l'animal devient une source d'enrichissement tant sur un plan identitaire que sociétal. Dans les domaines sanitaires et sociaux, cette dimension est de plus en plus mise en évidence car l'animal se révèle comme un outil de la médiation.

II - INTERACTION HOMME-ANIMAL : UNE RELATION THERAPEUTIQUE

1 - Les débuts d'une collaboration ancestrale

Par de nombreux récits, les animaux sont ancrés dans notre passé. Ils évoquent en nous des émotions allant de la fascination à la crainte. Selon le vétérinaire comportementaliste, Thierry BEDOSSA³⁴, le lien qui unit l'Homme à l'animal serait apparu il y a des milliers d'années. Au temps de la préhistoire, les Hommes vivaient essentiellement de chasse et de cueillette. Le chien domestique est apparu par un mélange de races canines (loups, coyotes...). L'Homme a su le domestiquer afin d'en tirer profit à la chasse pour rapporter le gibier ou en élevage pour prendre sa viande, sa peau et ses os. Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire, l'Homme en quête de guérison s'est tourné vers les animaux.

a. La symbolique autour de l'animal

Dans la mythologie grecque, les animaux incarnaient des figures emblématiques en tant que gardiens et protecteurs. Tel fût le cas pour le sphinx, mi-lion ailé mi-femme, gardien de la ville de Thèbes ou encore Cerbère, chien à trois têtes, gardien de la porte des Enfers. D'autres animaux mystiques, comme la licorne ou les centaures, avaient pour but de servir les dieux de l'Olympe.

³² CHOBEAUX, François. *Intervenir auprès des jeunes en errance*. Paris : la Découverte, 2009. p. 109

³³ BLANC, Nathalie. *Les animaux et la ville*. Paris : Odile Jacob, 2000, p.62

³⁴ BEDOSSA, Thierry. Un lien vieux de plus de 100 000 ans. *30 millions d'amis*, février 2009, p. 68

La fidélité du chien a été maintes fois racontée par de grands auteurs tels qu'HOMERE³⁵. Dans l'Odyssée, il décrit le retour d'Ulysse après vingt ans d'absence auprès des siens. Déguisé en mendiant, personne ne le reconnaît excepté son chien, Argos. Ce dernier meurt sur le moment ému par l'apparition de son maître.

Les sacrifices d'animaux comme « *élément purificateur* »³⁶ étaient souvent pratiqués à la naissance d'un enfant de famille riche, à la victoire militaire, aux fêtes cérémoniales. Cela permettait de rendre hommage aux divinités. Au temps des pharaons, la plupart des dieux égyptiens étaient représentés par des têtes d'animaux. Les égyptiens y vouaient un véritable culte à travers la zoolâtrie car « *soigner les sépultures des animaux était un devoir dont les dévots tiraient leur fierté* »³⁷. Dans la même lignée que ces pratiques, « *les anciens Mexicains élevaient des chiens spécialement destinés à accompagner et à guider les morts dans l'au-delà. On enterrait avec le cadavre un chien couleur de lion* »³⁸. Ces croyances montrent la portée que pouvait atteindre l'animal dans ces anciennes civilisations. Encore aujourd'hui, comme au Guatemala, des statuettes de chiens sont déposés à chaque angle de la tombe de la personne³⁹, cette pratique s'inscrit en lien avec les traditions ancestrales.

Dans l'Islam, l'association du chien est liée à des caractéristiques telles que la fidélité : « *si un Homme, n'a pas de frères, les chiens sont ses frères. Le cœur d'un chien ressemble au cœur de son maître* »⁴⁰.

Au Moyen Âge, l'animal est utilisé à des fins militaires ou de sorcellerie. Sur les champs de batailles, les chiens étaient munis de colliers à pointes dans le but d'éventrer les chevaux et de blesser l'ennemi. Aussi, l'obscurantisme donne aux animaux une nouvelle facette et vouée au paganisme⁴¹. Les chats noirs, les lézards, les boucs, les chauves souris, les crapauds symbolisaient le pouvoir démoniaque et annonciateur de mauvais présages. Ils étaient aussi utilisés à des fins thérapeutiques, pour composer des remèdes et des potions.

³⁵ HOMÈRE. *L'Odyssée*. Paris: l'école des loisirs, 1987. 338 p

³⁶ BELIN, Bernard. *Animaux au secours du handicap*. Paris : l'harmattan, 2000. p. 19

³⁷ CHEVALIER, J et GHEERBRANTA. *Dictionnaire des symboles*, 1969. p. 47

³⁸ Ibid. p. 239

³⁹ Ibid. p. 240

⁴⁰ Ibid. p. 243

⁴¹ BELIN, Bernard. *Animaux au secours du handicap*. Op. Cit. p. 16

b. Premières expériences thérapeutiques

Les premières aides psychologiques voient le jour au XIe siècle, à Gand (Belgique). En effet, cet hospice encourageait les convalescents à garder les oiseaux⁴². Cette activité avait pour but de faciliter leur rééducation et leur réinsertion sociale. Néanmoins, les conditions de vie dans les asiles sont très précaires.

En 1792, William TUKE s'oppose aux méthodes coercitives utilisées dans ces asiles. Il fonde un enseignement où les malades mentaux vont prendre soins de petits animaux afin de favoriser le contact avec la nature et pour qu'ils puissent reprendre confiance en eux. Il s'agit des premières expériences de la psychothérapie animale.

Dès le XVIIIe siècle, en Angleterre, un hôpital psychiatrique décide de traiter les déficients mentaux en lien avec la nature et les animaux⁴³. Les patients sont en contact permanent avec les animaux de la ferme et de compagnie. En 1901, en Angleterre on utilise pour la première fois les chevaux au sein d'un hôpital orthopédique⁴⁴. Par la suite, cette méthode sera utilisée dans le but de faciliter la rééducation des soldats blessés durant les conflits de la première guerre mondiale.

Dans les années 1950, Boris LEVINSON⁴⁵ est l'un des précurseurs en matière de thérapie assistée par l'animal. A l'issue de ses recherches, il préconisait la présence d'un animal auprès de personnes âgées ou fragilisées. Dans le cadre de la psychologie infantile, il va développer la « *pet-oriented child psychotherapy* » qui équivaut aux débuts de la zoothérapie. Cette pratique a pour but de favoriser l'échange, la parole et stimuler l'enfant atteint de troubles du comportement ou du développement. Il souligne que « *la relation [...] entre l'enfant et le chien peut, dans beaucoup de cas, être plus salutaire qu'une relation entre deux êtres humains.* »⁴⁶. Ainsi, il met en évidence les effets bénéfiques des thérapies assistées par l'animal et Boris LEVINSON parle pour la première fois du « *rôle catalyseur de l'animal* ».

En 1958, Boris LEVINSON, Samuel et Elizabeth CORSON⁴⁷ vont utiliser lors de leurs séances de thérapie, l'animal de compagnie pour les malades mentaux. De ces expériences, ils font plusieurs constats tels que la diminution de la prise de médicaments concernant les schizophrènes et une amélioration de leur sociabilité.

⁴² BELIN, Bernard. *Animaux au secours du handicap*. Op. Cit. p.18

⁴³ CESAIRE. L'animal cet infatigable travailleur social. *Le sociographe*, mai 2007, n°23. p.84

⁴⁴ BELIN, Bernard. *Animaux au secours du handicap*. Op. Cit. p.18

⁴⁵ BEIGER, François. *L'enfant et la médiation animale*. Op. Cit. p.13

⁴⁶ LEVINSON, Boris. Specialtechnics in childpsychotherapy, au 71^e Congrès annuel de l'association américaine de la psychologie à Philadelphie, 1963

⁴⁷ BELIN, Bernard. *Animaux au secours du handicap*. Op. Cit. p. 20

Au début des années 1970, Ange CONDORET qui occupait le poste de vétérinaire, s'est intéressé à l'attachement des enfants à leurs animaux de compagnie. Selon ses recherches, la présence d'un animal favoriserait la communication verbale et tactile chez le jeune enfant. « *Le rôle social de l'animal de compagnie : dans le rythme de la vie du citadin, de son utilité et parfois de sa nécessité* »⁴⁸. En 1977, il fonde l'Association Française d'Information et de Recherche sur l'Animal de Compagnie (AFIRAC). Dès 1978, il crée une nouvelle méthode : l'Intervention Animale Modulée Précoce (IAMP) « *ayant pour but de faciliter, grâce à la présence d'un animal choisi par l'enfant lui-même, l'exercice spontané des communication tactiles et gestuelles* »⁴⁹. Dès lors, cette technique permettrait un meilleur développement psychique de l'enfant et elle serait une source au niveau des premiers apprentissages.

c. Naissance d'une nouvelle prise en charge : la Thérapie Assistée par l'Animal

La zoothérapie vient du grec « *zoo* », l'animal et la « *thérapeia* », la cure. Il s'agit d'un travail d'équipe où l'animal devient un acteur et un outil de la prise en charge. Ce dernier va permettre de créer du lien et communiquer par des attitudes qui lui sont propres.

En France, on emploie souvent le terme zoothérapie ou de Thérapie Assistée par l'Animal (TAA). Le plus souvent il s'agit d'ateliers à des fins thérapeutiques visant le développement physique ou mental de la personne.

L'animal aide à vivre dans un quotidien parfois difficile. Il permet de créer du lien social et de développer des capacités sensorielles. Les thérapies assistées par l'animal se sont développées de manière fulgurante au Canada. Cette pratique vise un large public. Elle intervient aussi bien auprès des personnes handicapées physiques et/ou mentales, des personnes âgées, que de jeunes en difficulté, des personnes isolées, d'enfants en milieu hospitalier, en échec scolaire ou souffrant de troubles psychologiques, ou des sans domicile fixe.

Une autre particularité en jeu avec l'animal, c'est qu'il va permettre à l'enfant de s'extérioriser et donc d'être réceptif aux interactions avec autrui. Par la gestuelle et le regard, l'animal va imposer son rythme et ses intentions. L'enfant semblera ainsi plus sensible aux souhaits de l'animal qu'à ceux de l'adulte. L'apprentissage, par le biais de

⁴⁸ CONDORET, Ange. *Compagnons pour la vie*. Paris : Solar, 1970

⁴⁹ BELIN, Bernard. *Animaux au secours du handicap*. Op. Cit. p.42

l'animal, va lui permettre de transposer ses interactions dans ses relations avec autrui. Il s'agit d'une « *relation triangulaire entre le thérapeute, l'animal et l'enfant* »⁵⁰. Dès lors, ce travail en équipe est essentiel au processus de la thérapie.

2 - Vivre avec un animal

a. Combien sommes-nous à posséder un animal ?

Selon une étude de l'INSEE « *en 1998, 30% des ménages étaient composés de personnes vivant seules contre 26% en 1990* ». ⁵¹ L'animal de compagnie comme le chat, chien, rongeur fait de plus en plus partie de nos foyers. En 2007, La Fondation des Droits des Animaux aurait recensé plus de 62 millions en France dont 7,8 millions de chiens, 10,7 millions de chats ou encore 3,2 millions de rongeurs⁵². Selon cette étude, La France détiendrait le plus grand nombre d'animaux de compagnie à domicile en Europe. Ainsi, dans le monde, les chiens seraient près de 600 millions⁵³.

D'après cette même étude, les animaux de compagnie se trouveraient essentiellement dans les foyers de trois personnes et plus. La présence d'enfants peut influencer l'adoption d'un animal de compagnie. De plus, de nouvelles espèces arrivent dans nos foyers comme les NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie) avec notamment les iguanes, les lapins, les serpents ou encore les furets. D'après certaines études, nos animaux de compagnie auraient des répercussions sur notre état de santé.

b. Rôle de la relation animale sur le bien être

En matière sanitaire, l'animal aurait des effets bénéfiques sur notre santé. D'après une étude de KATCHER⁵⁴, l'animal, en l'occurrence le chien, diminuerait notre stress, baisserait notre tension et augmenterait la confiance en soi. Cette étude montre que la relation que l'on peut tisser avec un animal nous permet de briser la solitude et nous apporte un sentiment de sécurité. En effet, l'animal participe à l'épanouissement personnel d'un individu.

⁵⁰ BEIGER, F. *L'enfant et la médiation animale*. Op. Cit. p.134

⁵¹ PAN KE SHON, Jean Louis. Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel. *INSEE première*, octobre 1999, n°678, 4p

⁵² Fondation des droits des animaux. [Page consultée le 5 mars 2011] Disponible et accès <http://www.fondation-droits-animal>

⁵³ BEDOSSA, Thierry. Un lien vieux de plus de 100 000 ans. Op. Cit. p. 69

⁵⁴ FRIEDMAN, E., KATCHER, A. & LYNCH. Social interaction and blood pressure: influence of animal companion. *Nervous Mental Disease*, 1980, n°171. pp.461-485

Selon Véronique SERVAIS, psychologue à l'Université de Liège, « *l'animal joue le rôle de « catalyseur » ou de « lubrifiant » social : il facilite les interactions entre étrangers* »⁵⁵. Selon son étude, « l'étranger » irait plus facilement parler avec le propriétaire d'un animal ce qui déclencherait chez lui un sentiment de sympathie. Ainsi, l'animal permet de faciliter la communication sociale.

L'animal se révèle comme un médiateur capable de créer du lien affectif. A la fois rassurant et apaisant, on retrouve ces caractéristiques chez plusieurs espèces notamment le lapin, l'âne, le cheval ou encore les oiseaux. A travers des stimulations, notamment le jeu, les caresses ou le fait de tenir l'animal dans ses bras, tout cela permet de les identifier comme des éléments d'interactions entre la mère et son enfant.

c. Les animaux sur les bancs de l'école

Dans la petite enfance, l'enfant va se délier peu à peu de sa mère en choisissant son « *objet transitionnel* ». Donald WINNICOTT développe l'idée que cet objet « *représente la transition du bébé d'un état de fusion avec la mère à un état de relation avec la mère en tant que personne extérieure et séparée* »⁵⁶. L'enfant va alors choisir et s'attacher soit à une peluche soit à un jouet soit à un chiffon qui deviendra peu à peu son objet de référence. Pour répondre aux besoins des enfants carencés, certaines institutions ont recours à la Thérapie Assistée par l'Animal (TAA). L'animal peut faire office de cet objet transitionnel, permettant à l'enfant, par projection et identification, d'être rassuré et d'évoluer dans son développement moteur et psychosensoriel.

Hubert MONTAGNER⁵⁷ est psycho-physio-éthologue. Il tend de rendre compte du rôle facilitateur dans l'apprentissage scolaire des enfants. Par le biais de plusieurs expériences, il souligne l'importance de l'introduction d'un animal en milieu scolaire. Selon lui, cela permettrait aux enfants de développer leurs capacités de communication et le sens des responsabilités. La présence de l'animal va devenir un repère dans l'univers de l'enfant. On pourra parler d'attachement car la complicité créée entre l'animal et l'enfant va permettre le développement d'une relation de confiance et encourage l'épanouissement psychique de l'enfant.

⁵⁵ SERVAIS, Véronique. La relation Homme/animal : limites et possibilités d'application de ses effets positifs dans le traitement des maladies psychiques. 72^{ème} Symposium Sarre-Lorr-Lux, septembre 2004. p.3

⁵⁶ WINNICOTT, Donald. *L'enfant et sa famille*. Paris : Payot. p. 208

⁵⁷ MONTAGNER, Hubert. *L'enfant, l'animal et l'école*, Paris : Bayard, 1995. 222p

Les établissements sont de plus en plus favorables à l'accueil des animaux. Pour le scientifique Jean-Claude FILIATRE, « *l'animal aide l'enfant à découvrir ses propres capacités* »⁵⁸. Ainsi, l'enfant pourra faire état de ses acquisitions en observant l'attitude de l'animal et développer d'autres compétences tant physiques (courir, sauter, nager...) qu'intellectuelles (apprentissage de l'anatomie de l'animal). L'animal va être investi sur le plan de la communication. En développant son dialogue et en utilisant des nouveaux mots, l'enfant va enrichir ses compétences linguistiques, ce qui va lui permettre de mieux exprimer sa pensée. Pendant leurs séances, les orthophonistes utilisent l'animal dans le but d'éveiller et de renforcer le dialogue.

3 - L'animal : un outil dans le développement médico-socio-éducatif

a. La construction des premiers liens

Konrad LORENZ est le pionnier en matière d'éthologie. Cette science vise « *l'étude des comportements des espèces animales dans leur milieu naturel* »⁵⁹. À travers ses recherches, Konrad LORENZ s'est intéressé aux comportements sociaux et aux rites chez les oies cendrées. Il a mené une expérience auprès d'osions et a remarqué que, dès leur naissance, ils s'attachaient à leur mère. Jusqu'à là rien d'anormal, hormis qu'il constata que les poussins s'attachaient aussi « *au premier objet mobile qu'ils voient à leur naissance* »⁶⁰. À la suite de ses recherches, il a pu dégager un mécanisme qu'il va nommer « *l'empreinte* ». Selon lui, un certain nombre de comportements se révèlent innés chez l'animal à défaut d'être acquis. Dans le cas des poussins, ils vont s'attacher à n'importe quel objet mobile ou immobile que ce soit leur mère ou non. Cette découverte lui vaudra le prix Nobel de physiologie en 1973.

A partir des travaux des éthologistes, John BOWLBY va développer une théorie sur l'attachement primaire des nourrissons. Il s'agit des premiers liens que l'enfant va créer avec son entourage. Ils constituent un rôle important dans le développement social et affectif. Selon lui, dès la naissance, se produisent les premières manifestations notamment avec le contact visuel, les sourires ou le berçement, qui assurent une fonction de protection.

⁵⁸FILIATRE, Jean-Claude. Le chien et l'enfant aveugle ou polyhandicapé. *Le journal des psychologues*. Mars 1999, n°65. p. 48

⁵⁹BEIGER, François. *L'enfant et la médiation animale*. Op. Cit. p. 11

⁶⁰Ibid. p. 11

John BOWLBY définit quatre phases dans ce processus d'attachement allant de 0 à 2 ans. Selon sa théorie, dans les premiers mois de la vie, l'enfant n'a pas défini sa figure d'attachement. Ce n'est qu'au troisième mois que l'enfant va focaliser son attention sur sa figure d'attachement pour ainsi la différencier des autres figures. A partir de 7 mois, l'enfant va consolider ce lien d'attachement en maintenant de la proximité. Pour finir, vers deux ans, l'enfant a pu, grâce à un étayage positif et sécurisant, découvrir le monde qui l'entoure et ainsi avoir une représentation interne de la figure d'attachement. De ce fait les interactions précoces entre la mère et son enfant favoriseraient de meilleures compétences sociales.

François BEIGER souligne ainsi que « *Pour l'enfant fragile ou handicapé, la force de l'animal dans sa présence devient rapidement son repère et son empreinte, qui le rassure. L'attachement à un animal aura donc pour issue prévisible l'établissement de liens sociaux positifs* »⁶¹.

b. Le chien au service du handicap

Chien guide d'aveugle, chiens d'assistance pour handicapé moteur, chien d'assistance pour personne sourde, chien de sauvetage des avalanches, animaux de laboratoires, animaux de guerre, animaux de la ferme, animaux de compagnie... tous ces termes nous montrent la multiplicité du rôle de l'animal dans notre vie quotidienne.

Le chien d'assistance permet d'améliorer les actes de la vie quotidienne. Il contribue au bien être et à la reprise de confiance en soi car il rassure, réconforte et permet à la personne de reprendre une place dans la société.

Dans le cadre d'enfants atteints de déficience mentale, l'animal aura un rôle important dans leurs prises en charge. En effet, François BEIGER⁶² a montré que la présence du chien, peut favoriser une communication visuelle, seulement, par le regard de l'animal, l'enfant peut être apaisé. Par exemple, en caressant le pelage de l'animal, l'enfant va développer ses facultés tactiles. Cette stimulation va apporter un sentiment de chaleur et de bien être chez l'enfant.

⁶¹ BEIGER, François. *L'enfant et la médiation animale*. Op. Cit. p. 26

⁶² TCHOUNGUI, Elizabeth. Les maternelles : la zoothérapie, quand les animaux deviennent des médiateurs (invité François BEIGER). France 5, 6 avril 2010.

A travers des activités psychomotrices, l'enfant va découvrir son corps grâce à celui de l'animal. La communication non verbale va être importante dans la prise de repères de l'enfant. L'enfant a besoin d'être soutenu et d'être rassuré. L'animal va permettre de faire le lien entre les compétences acquises et celles qui restent à développer par l'enfant. De plus, l'animal peut être sollicité à tout âge de la vie.

c. Les chiens-visiteurs à la rencontre de la personne âgée

La présence d'un animal auprès de la personne âgée devient une source de stimulations tant physique que mentale. En effet, l'animal peut raviver des souvenirs chez la personne en stimulant sa mémoire. Cet exercice permet de faire dialoguer la personne âgée en lui faisant revivre des moments appréciables de son passé.

Sur le plan physique, l'association *Parole de chien*⁶³, qui intervient auprès des personnes âgées et handicapées au sein des établissements, propose de participer aux séances de rééducation grâce au brossage et aux soins à l'égard de l'animal. Ces séances vont solliciter la mobilité et l'attention de la personne.

Souvent confronté à des sentiments d'isolement et de solitude, la personne âgée va pouvoir créer du lien social et de se re-familiariser avec l'extérieur par l'intermédiaire de l'animal. Ce dernier éveille en elle son intérêt et permet de lui donner des repères spatio-temporels. De plus, la présence de l'animal aurait sur notre organisme des effets bénéfiques sur notre santé. Au niveau du stress, il permettrait de réguler l'hypertension⁶⁴ chez certaines personnes et développer les facultés de perception.

d. Emulation de nos sens au contact de l'animal

Les Activités Assistées par l'Animal (AAA) vont permettre de mobiliser l'individu tant sur ses capacités sensorielles qu'intellectuelles. L'animal va devenir une source de stimulation et va permettre d'établir une relation de confiance (affection, douceur, brossage, ...). Cette intervention auprès d'un animal distingue un ensemble d'activités permettant d'améliorer la qualité de vie à la fois en augmentant la motivation et la participation aux loisirs éducatifs. L'animal encourage à être actif par des activités en sa compagnie : randonnées, cani-cross, agility, toilettage, donner à manger...

⁶³ Association Parole de chien, 2009. [page consultée le 5 mars 2011]. Disponible et accès <http://www.parole-de-chien.com/>

⁶⁴ Association de zoothérapie de Paris. [page consultée le 8 août 2010]. Disponible et accès <http://www.parole-de-chien.com/>

De plus, l'animal implique des responsabilités comme par exemple, lui donner à manger, prendre soin de lui et satisfaire ses besoins. Avoir ce type de responsabilités entraîne chez autrui une source de valorisation de soi. S'occuper de l'animal c'est être à son écoute, le respecter, être coopératif et agir dans l'intérêt de l'autre. Aussi, il existe des fermes thérapeutiques⁶⁵ où la présence des animaux nécessite un entretien régulier : changer les clapiers, donner à manger ou s'occuper des bêtes malades. Ces activités permettent de sensibiliser à la responsabilisation envers les animaux.

Ce type de prise en charge est souvent utilisé en direction d'adolescents en grande précarité sociale. François SELLIER⁶⁶ accueille dans la région du Haut-Doubs, des jeunes en réinsertion professionnelle. Entre eux, ils s'organisent pour s'occuper des chiens de traîneau. Le chien va devenir un support de communication où le jeune s'impose face au groupe tel que pourrait le faire une meute.

Les activités peuvent être réalisées auprès de plusieurs animaux tels que le chien, le chat, l'âne, le cheval, le lapin, le dauphin ou autres animaux de ferme. Ces derniers font émerger des émotions et un goût du partage. Par la mise en place d'un projet personnalisé, les objectifs de ces rencontres seraient de favoriser la communication et stimuler les émotions. Par exemple, le chat par son aspect et ses attitudes (ronronnement...) va transmettre son sentiment de bien être et de confiance.

Dans l'ensemble de ces prises en charge présentées, l'animal va être investi en qualité de médiateur. À travers les caractéristiques qui le constituent, l'animal va permettre de créer du lien social et de retrouver une estime de soi positive. Néanmoins, qu'en est-il des personnes sans domicile fixe ? Au quotidien, l'animal a-t-il des répercussions sur elle et quelle est la nature du lien qui se crée ?

⁶⁵ MIGNOT, Sandra. Le bestiaire éducatif, ASH, Mars/Avril 2008, n°26, p. 22-23

⁶⁶ LEFEBVRE, Caroline. Donner le goût du travail. *Lien social*, n°981-982, 15 juillet 2010

III - L'ANIMAL EN TANT QUE COMPAGNON DE RUE

1 - Des dimensions affectives et relationnellessingulières

a. Une alliance pérenne dans la rue

Selon Christophe BLANCHARD, l'animal est perçu comme un « *fidèle compagnon de galère* »⁶⁷ avec lequel les sans domicile se déplacent et se protègent. Il joue un rôle dans leur insertion car il est envisagé comme un vecteur de lien social et de valorisation de soi.

Dans la rue, l'animal permet à la personne sans domicile fixe de se rattacher à la réalité. Au-delà de l'animal de compagnie, les sans abri auront, par exemple, un chien dans le but de se protéger vis-à-vis des autres (agressions, vols...), de se réchauffer du froid l'hiver, ou de se donner un réconfort moral, par exemple, en lui parlant.

Face à des conditions de vie précaire, où l'instabilité règne sur le quotidien des personnes sans domicile fixe, il est difficile de faire confiance à autrui dans la rue. Ami de passage, ami de rue, ami de bouteille, les liens sociaux que crée la personne sans abri sont pourtant essentiels à sa survie. Créer une relation avec autrui permet de se rattacher à la réalité et d'investir des intérêts communs au sein d'un groupe. Chez les passants, l'animal va faciliter cette prise de contact et va permettre d'amorcer une conversation : « *Il s'appelle comment ? Il a quel âge ?* ». De plus, ces derniers auront un regard plus favorable si l'animal est calme.

Connu pour ses qualités de fidélité et ses capacités d'écoute, le chien est qualifié « *d'auxiliaire important qui permet à son propriétaire de mieux appréhender les rudesses de ce milieu* »⁶⁸. Face aux violences engendrées dans la rue ou dans les institutions, l'animal va s'avérer être un moyen de protection. Néanmoins, Christophe BLANCHARD évoque « *de simples auxiliaires dissuasifs* » car les chiens préviennent en cas de danger imminent, mais ils n'attaquent pratiquement jamais et obéissent le plus souvent à leur maître.

⁶⁷ BLANCHARD, François. *Les jeunes errants brestois et leurs chiens*. 2007, p.15

⁶⁸ BLANCHARD, François. Des routards prisonniers dans la ville. *Sociétés et jeunesse en difficulté*. 2009, n°7, p.6

Le chien va se révéler comme un compagnon de galère qui ne porte aucun jugement vis-à-vis de son maître. Entre le maître et son chien va se créer un lien de complicité à travers les regards, le contact ou les attitudes. Parfois seul lien solide dans la rue, le chien va devenir une figure de référence.

Il va permettre à la personne sans domicile fixe de retrouver une stabilité de vie car vivant dans un parcours semé d'embûche et de rupture, le chien apparaît comme un point de repère sur lequel il peut se rattacher. Ayant des qualités de neutralité et bienveillance, les personnes sans domicile fixe que j'ai eu l'occasion de rencontrer, donne véritablement une place privilégiée à leur animal.

b. Anthropomorphisme : quand l'animal devient humain

De grands auteurs tels que Jean de La Fontaine ont mis en scène des animaux anthropomorphes. Une satire pour l'époque où le roi ne supportait aucune critique de sa propre société. La tortue, le singe, le lion, le loup ou encore le corbeau représentaient ainsi chaque personnalité de la cour royale.

Le terme d'anthropomorphisme désigne en grec « *anthropos* », l'Homme et « *morphé* », la forme. Selon la définition du Larousse, il s'agit de la « *tendance à attribuer aux êtres et aux choses des manières d'être et d'agir, des pensées humaines* ». Ainsi, l'Homme attribuerait à l'animal des fonctions humaines telles que l'amour, la haine ou le désir. De ce fait, en lien avec les personnes sans abri, l'animal va être perçu comme un confident, un ami, un enfant qui, à long terme, peut se substituer à une personne humaine.

Au niveau des affects entre le chien et l'Homme, nous retrouvons des similitudes telles que la communication, l'affectivité, la fidélité, l'agressivité, la joie ou bien encore la tristesse. Selon Christophe BLANCHARD, « *pour beaucoup de propriétaires, l'animal n'est qu'une personne en miniature qu'il faut traiter comme telle* ». Par ce rapprochement, l'Homme se lie facilement au chien en créant un rapport exclusif et solide.

Avec la transformation des modes de vie, l'animal peut permettre de rompre cette solitude. Entre les promenades et les soins qu'il faut lui assurer, l'animal organise la journée de la personne. Nathalie BLANC insiste, néanmoins, sur les effets de la « *domestication excessive* »⁶⁹ qui pourrait, sur du long terme, dénaturer la place de l'animal dans notre société.

⁶⁹ BLANC, Nathalie. *Les animaux et la ville*. Op. Cit. p.57

Nathalie BLANC parle de la notion de « *la juste distance* » qui permettrait aux animaux de conserver un statut d’animal. Elle est nécessaire et se rapporte à la notion d’anthropomorphisme. Ce sont « *les comportements où l’Homme et l’animal sont traités comme de façon semblable* »⁷⁰. On pourrait ainsi se poser une question paradoxale : l’Homme et l’animal sont-ils égaux ? Dans certains foyers, les maîtres se laissent peu à peu submerger par leurs animaux.

c. De la relation de confiance à la revalorisation de soi

L’animal joue un rôle primordial dans la mise en place d’une relation de confiance stable et durable dans le temps. L’animal, par son attitude naturellement non jugeante et affectueuse, va permettre de rassurer et revaloriser la personne.

Vivre dans la rue peut parfois amener à des situations de repli sur soi où la personne sans domicile vit dans la crainte d’être jugée, ce qui peut être amené à se transformer en agressivité et à une baisse de l’estime de soi. François BEIGER constate : « *pour refonder une relation ouverte et positive nous pouvons faire appel à l’animal qui, petit à petit, va retisser les liens affectifs, reconstruire la confiance et jouer un rôle de communicateur social, de passeur de message* »⁷¹. L’animal va satisfaire ce besoin d’être réconforté en partageant des moments de complicité et de conserver un contact avec l’environnement qui l’entoure.

Selon François BLANCHARD, « *la possession de certaines races de chiens se prête parfaitement à la valorisation de son identité en exprimant les goûts que l’on juge compatible avec sa personnalité, [...] Dans la rue, c’est le hasard qui demeure le meilleur pourvoyeur de compagnons à quatre pattes.* »⁷².

Aussi, vivre au quotidien avec un animal implique des responsabilités. La personne sans domicile fixe est chargée de son entretien et de sa santé. Ces actes vont permettre une valorisation de la personne à travers son comportement. L’animal véhicule une image à la fois rassurante et réconfortante à des personnes en perte d’estime d’elle-même. Néanmoins, au terme de la loi, la possession d’un animal implique de nombreuses contraintes.

⁷⁰ Ibid. p.58

⁷¹ BEIGER, François. *L’enfant et la médiation animale*. Op. Cit. p.43

⁷² BLANCHARD, François. *Des routards prisonniers de la ville*. Op. Cit. p. 47

2 - La loi et l'animal

a. Contrôle des animaux et responsabilités du maître

L'animal permet aux personnes sans domicile d'être un moyen pour s'intégrer dans la société. Facteur de lien social et de revalorisation de la personne, l'animal comporte tout de même des obligations sur un plan éducatif. La personne sans domicile fixe doit être en mesure de réaliser la nature de son engagement envers son chien. Souvent adopté par dépit, il est parfois difficile d'en mesurer les conséquences : le nourrir, le soigner, le transporter, l'éduquer ou le canaliser en cas d'attaque d'autres chiens. Nous reviendrons plus tard sur ces aspects de la prise en charge de l'animal.

En droit civil, l'article 528 prévoit que « *sont meubles par leur nature, les corps qui peuvent se transporter d'un lieu à un autre, soit qu'ils se meuvent par eux-mêmes, comme les animaux, soit qu'ils ne puissent changer de place que par l'effet d'une force étrangère, comme les choses inanimées* »⁷³. Dans cette définition, on retrouve une distinction fondamentale entre les personnes et les choses dont font partie les animaux. A ce jour, les associations, telle que la SPA (Société Protectrice des Animaux), sont nombreuses à réclamer un statut juridique plus protecteur à l'égard des animaux domestiques. De plus, selon l'article 311-1 du *code pénal français*, l'animal domestique est considéré comme « *la chose d'autrui* ».

En outre, certains chiens sont reconnus comme susceptibles d'être dangereux. On en distingue deux types : les chiens dits d'attaques (catégorie 1) et les chiens dits de défense (catégorie 2). Sur la voie publique, le chien doit être tenu en laisse et muselé⁷⁴ pour ceux appartenant aux 1ères et 2èmes catégories notamment les American Staffordshire (dits les pitbulls), les Mastiff et les Tosa.

D'un point de vue législatif, la loi du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, reconnaît les chiens comme des « *êtres sensibles* ». L'article 211-5 interdit aux chiens dangereux l'accès aux lieux publics. Depuis cette loi, l'animal est distingué de l'objet. Aussi, les animaux errants appartiennent automatiquement à la commune. La maire a un rôle et des responsabilités en matière de divagation des animaux errants.

⁷³Le sénat. [page consultée le 3 décembre 2010]. Disponible et accès www.sénat.fr

⁷⁴Article L.211-16 du code rural

L'article 1385 du code civil déclare que « *le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.* ». En cas d'attaque de l'animal, cette responsabilité oblige le propriétaire de réparer le préjudice causé à autrui.

b. Les obligations liées aux chiens dits dangereux

Dans notre société, cohabiter avec l'animal nécessite l'élaboration de règles communes à tous. L'espace public est défini par un ensemble de règles et de limites qu'il faut être en capacité de respecter pour vivre en osmose avec autrui.

La détention de chiens de catégorie 1 ou 2 doit obligatoirement faire état d'une déclaration auprès de la mairie de la commune de résidence⁷⁵. Le cas échéant et d'après la loi du 30 janvier 2008, le maire délivrera aux propriétaires un permis de détention pour chiens dangereux. Sur Paris, c'est le Préfet de police qui est compétent pour délivrer ce permis. Ce document est obligatoire depuis le 1er janvier 2010.

Aussi, en mesure préventive, la loi du 6 janvier 1999 prévoit que les propriétaires de chiens de catégorie 1 ou 2 sont dans l'obligation de souscrire à une assurance uneréponsabilité civile pour chiens dangereux. Cette dernière permet de couvrir le propriétaire en cas de dommages corporels ou matériels causés à autrui par son chien. Néanmoins, elle ne couvre pas la personne en cas de morsures ou d'accidents de la route (par exemple : renverser un cycliste). Si le propriétaire de chien 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie ne possède pas cette assurance, le permis ne sera pas délivré par le maire. Ceux qui ne posséderaient pas de permis s'exposeraient alors à des sanctions judiciaires allant jusqu'à 3 mois d'emprisonnement et 3750 euros d'amendes.

Au préalable, avant la délivrance du permis de détention par le maire, les propriétaires de chiens catégorisés devront suivre une journée de formation en vue de l'obtention d'une attestation d'aptitude. « *Cette formation est dispensée par un formateur agréé. Elle dure une journée et porte sur l'éducation et le comportement canins et la prévention des accidents. Les frais de cette formation sont à la charge du propriétaire ou détenteur du chien* »⁷⁶.

⁷⁵ Article L. 211-14 du code rural

⁷⁶ Le service public [page consultée le 3 décembre 2010]. Disponible et accès <http://vosdroits.service-public.fr>

En ce qui concerne la stérilisation des chiens de 1^{ère} catégorie, elle est obligatoire. En effet, la législation oblige les propriétaires des Pitbulls non inscrits au LOF (Livre des Origines Françaises) d'être stérilisés ce qui permet un meilleur contrôle des naissances.

Au-delà du cadre restrictif de la loi, de nouvelles mesures visent à la création de nouvelles dispositions en faveur de la relation Homme-Animal.

c. De nouvelles perspectives politiques et sociales

Le ministère de l'agriculture a engagé des démarches en faveur de la mise en évidence du « *rôle social et éducatif de l'animal* »⁷⁷. Il a publié le 15 juin 2008, le rapport sur « *l'animal dans la ville* ». En effet, une série de propositions tend à mettre en œuvre des dispositions envers les animaux. Ainsi la proposition 8 s'intitule : « *Affirmer et développer le rôle social de l'animal. Créer un statut et les dispositions indispensables à la meilleure intégration des animaux dits d'utilité* »⁷⁸.

Cette proposition vise notamment à :

- « *Favoriser l'accès aux soins gratuits pour les animaux des personnes les plus défavorisées*,
- *Soutenir l'accueil des animaux dans les maisons de personnes âgées notamment en rédigeant un cahier des charges sur les conditions et les modalités d'accueil des animaux dans ces établissements*,
- *Permettre l'accès des chiens de SDF aux foyers d'hébergement*,
- *Orienter la recherche et l'enseignement publics sur les relations entre l'animal et les personnes en difficulté*,
- *Recenser au niveau européen les pratiques « médicales » ou thérapeutiques faisant intervenir l'animal pour définir réglementairement le statut de l'intervenant, celui de l'animal et le niveau de reconnaissance de ce type d'actions avec l'animal*,
- *Créer un comité scientifique et éthique sur ces pratiques de façon à pouvoir émettre des recommandations conduisant à l'élaboration de guides de bonnes pratiques ou de chartes.* »

Ce rapport préconise la mise en place d'un Observatoire National du Comportement Canin. Il s'inscrit dans l'article 1^{er} de la loi du 20 juin 2008. Cet observatoire a une action à

⁷⁷Ministère de l'agriculture et de la pêche. Rapport du groupe de travail n°2 : l'animal dans la ville. p. 5

⁷⁸Ibid, p. 19

visée préventive en amont des accidents liés aux attaques des chiens. Il a plusieurs missions notamment celles de « *collecter et d'analyser les données relatives aux accidents par morsures de chiens pour en évaluer les risques plus objectivement.* »⁷⁹

Sur le long terme, l'objectif de cet observatoire sera d'émettre des campagnes de sensibilisation et des formations en lien avec les relations de l'Homme et du chien. Il vise à « *éclairer les pouvoirs publics ainsi que les acteurs politiques et sociaux dans leur décision ; faire toutes recommandations et propositions de réformes législatives et réglementaires.* »

A l'occasion d'une journée intitulée « *Accueil des personnes avec chiens : comment le travail social peut-il s'en saisir ?* », la FNARS (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale) a organisé en 2009 un colloque en direction des personnes sans abri accompagnées de leurs animaux. Cette intervention montre l'importance que cette problématique soulève actuellement dans notre société.

Dès lors, l'animal se révèle être un vecteur d'échanges sociaux. Pourtant, il peut rapidement s'avérer être à l'origine des difficultés liées à l'insertion. Les personnes sans abri accompagnées de leurs animaux rencontrent des difficultés à trouver des places pouvant les accueillir en hébergement d'urgence. Néanmoins, il y a un grand nombre des personnes sans abri refusent de se séparer de leur compagnon de rue.

3 - L'animal peut-il devenir un obstacle pour l'insertion ?

a. Une relation compromise

Dans la rue, posséder un animal pour les personnes sans domicile fixe peut favoriser un renfermement sur elles-mêmes car l'animal représente leur seul lien social de confiance. De ce fait, elles ne cherchent donc pas avoir de liens avec les personnes. Cette interdépendance peut amener la personne à s'effacer au détriment de son animal. Ainsi Nathalie BLANC, chercheuse au Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) spécialiste en géographie urbaine, nous rappelle que « *Pour certains, il est plus aisé de discuter de son chien que de soi. [...] Des personnes incapables d'avoir de vrais échanges dans le cadre de relations sociales combleraient ainsi ce manque* »⁸⁰. De ce fait, on verrait clairement apparaître un sentiment d'autosuffisance qui va lier la personne sans domicile fixe à son animal.

⁷⁹ Ibid. p. 22

⁸⁰ BLANC, Nathalie. *Des animaux dans la ville*. Op. Cit. p. 63

Dans un parcours semé d'embuches, les personnes sans domicile fixe ont souvent connu des moments d'abandon et de ruptures. Pourtant, cette relation peut très rapidement devenir pathologique car la place entre l'Homme et l'animal peut se dissimuler. Malgré cela, Patrick DECLERCK, anthropologue, souligne un aspect fondamental : « *on ne peut raisonnablement pas attendre d'un sujet qu'il abandonne une source de plaisir sans en trouver une contrepartie* »⁸¹. Actuellement, la société n'est pas en mesure d'offrir une alternative à ce processus d'attachement. Tant bien que mal, les personnes sans domicile fixe ont su trouver des réponses au sentiment de rejet qu'ils peuvent éprouver.

Il est important que le maître conserve son autonomie afin qu'il soit en capacité d'effectuer des démarches liées à son insertion socio-professionnelle.

b. Une prise en charge coûteuse

Bien que l'animal soit vecteur de lien social, il n'en reste pas moins un compagnon dont il faut s'occuper, et, très vite, d'une prise en charge coûteuse. Pour ces personnes à la rue qui bénéficient, pour la majorité d'entre elles, des minima sociaux, l'animal peut représenter une préoccupation importante en ce qui concerne les besoins élémentaires notamment la nourriture. Il existe à cet effet, des associations comme *Gamelles Pleines* qui proposent des actions en faveur des animaux des sans abri notamment en distribuant des croquettes pendant les maraudes. Mais leurs interventions restent ciblées et les propriétaires de chiens doivent pallier ce manque en faisant « la manche » auprès des passants pour leurs chiens. D'ailleurs, on entend souvent « *ils n'ont pas les moyens de se nourrir eux alors pourquoi avoir un animal ?* ». Néanmoins, Christophe BLANCHARD affirme que « *veiller à la santé du chien engendre par contre beaucoup d'angoisses et exige pas mal de débrouillardise de la part du propriétaire* »⁸².

L'animal va engendrer d'autres frais coûteux notamment les soins vétérinaires et la stérilisation. En région parisienne, la clinique vétérinaire de Maison Alfort propose aux personnes non imposables, des visites de contrôles gratuites pour leurs animaux. Elles sont pour la plupart pratiquées par des élèves vétérinaires en cours d'études. Cela permet de leur prodiguer des soins, à moindre frais.

⁸¹ DECLERCK, Patrick. *Les naufragés*. Op. Cit. p.457

⁸² BLANCHARD, Christophe. *Les routards prisonniers de la ville*. Op. Cit. p. 12

A défaut de cette pratique, Christophe BLANCHARD souligne que « *plusieurs vétérinaires [...] acceptent de diminuer de manière significative les honoraires de leurs prestations pour éviter que les ardoises trop lourdes ne s'accumulent* »⁸³. D'autre part, la Fondation Brigitte Bardot, qui œuvre en faveur des animaux, a mis depuis janvier 2009, un « *véhicule secours animalier* »⁸⁴. Cette navette va permettre de mener des actions en lien avec les animaux des personnes sans domicile fixe en permettant une prise en charge au niveau de leur stérilisation et de leur vaccination. Une seconde alternative est la distribution de bons de consultations gratuites vétérinaires par la SPA.

A ces coûts viennent s'ajouter ceux liés à la contractualisation d'une assurance responsabilité civile concernant les chiens dangereux. Elle représente une dépense importante pour ses personnes souvent bénéficiaires des minima sociaux, soit environ 90€/an. A ces difficultés s'ajoutent celles liées à l'hébergement.

c. Des maîtres sans toit et avec de nouvelles difficultés

Elles sont nombreuses à préférer dormir dehors plutôt que sans leur animal : les personnes qui vivent à la rue investissent leur compagnon de galère au-delà des frontières de l'animalité. Aussi, au niveau de leur insertion professionnelle, l'animal peut se révéler comme un obstacle. Que faire de son animal lorsque l'on habite dans la rue et que l'on a besoin de faire des démarches administratives ou en cas d'hospitalisation ?

La plupart du temps, l'accès aux établissements publics est refusé aux animaux. La personne confie généralement son animal à un « *collègue* » de rue. L'association LIANES intervient dans la région de Strasbourg et propose une contractualisation entre la personne sans domicile et leur fondation, « *en échange de la garde de son animal et d'une participation aux soins vétérinaires, le sans-abri s'engage à retrouver un emploi et un logement.* »⁸⁵. Autrement, certains CHRS mettent à disposition des chenils mais ils restent peu nombreux encore en France. D'après l'Observatoire Régional de Santé d'Île-de-France⁸⁶, il existe 22 structures qui accueillent des personnes sans domicile fixe et leur animal domestique sur Paris à raison d'une ou deux places par établissement. Néanmoins, elles sont peu développées par crainte de risque sanitaire.

⁸³ Ibid. p. 13

⁸⁴ Fondation Brigitte Bardot. [page consultée le 10 septembre 2010]. Disponible et accès <http://www.fondationbrigittebardot.fr/>

⁸⁵ Brin de Causette. [page consultée le 10 septembre 2010] Disponible et accès <http://brindecausette.hautetfort.com>

⁸⁶ Guide des lieux d'accueil pour personnes en difficulté, Observatoire Régional de Santé d'Île-de-France, 2008-2009

Compte tenu de tout ce que nous avons énoncé, il paraît précieux faut être en mesure de ne pas faire abstraction de l'animal dans l'accompagnement social. Il est important de pouvoir valoriser et mobiliser les ressources de chaque personne, légitimement sur ses compétences en lien avec son sens de la responsabilité. D'ailleurs, on peut se poser la question de savoir si vivre dans la rue peut devenir pour certaines personnes un mode de fonctionnement où l'animal ne sert en réalité que de prétexte.

CONCLUSION DE LA 1ERE PARTIE

Ces dernières années, les pouvoirs publics et les acteurs médico-sociaux ont pris conscience des bénéfices que l'animal peut apporter à la fois aux personnes âgées, aux enfants ou encore aux personnes sans domicile fixe.

Cette première partie théorique, m'a permis de m'interroger sur les enjeux de cette relation Homme-Animal au cours des siècles. J'ai essayé de comprendre et d'analyser les interactions qui se jouaient entre la personne sans domicile fixe et son animal. Pour cela, je me suis d'abord intéressée à l'évolution du cadre législatif en lien avec la personne domicile fixe. Puis, dans un second temps, j'ai pu aborder la question de la place de l'animal dans la société actuelle. La mise en perspective des apports que l'animal pouvait, de façon générale, apporter à une personne m'a semblé tout à fait pertinent. Cette relation se répercute sur les attitudes de la personne car elle peut influencer une meilleure estime de soi et permettre une revalorisation de soi même.

L'animal se révèle comme un véritable support d'attachement dont il parfois difficile de se séparer. En effet, il devient de moins en moins évident de trouver des structures qui accueillent des personnes sans domicile fixe accompagnées de leurs animaux. Néanmoins, pour certains, se séparer de leur animal de compagnie peut rapidement devenir insupportable. Ayant parfois vécu elles-mêmes de parcours de vie semés de ruptures sociales ou familiales, les personnes sans domicile ne souhaitent pas revivre ces moments de séparation. L'animal devient une source de fidélité inconditionnelle à l'image d'un compagnon de rue. Dans un grand nombre de situations, l'animal permet de rompre l'isolement et de créer de lien social notamment avec les passants.

Aussi, le chien représente un coût financier important dont il faut en mesure les conséquences. Dès lors, je me suis rendu compte de l'importance des actions menées par les associations sur le terrain en faveur des personnes sans domicile fixe accompagnées de leurs animaux. Ainsi, je me suis interrogée sur l'accompagnement social que pouvait engager les équipes pluridisciplinaires avec ces personnes.

Cette réflexion m'a permis de cibler davantage mon questionnement sur l'accompagnement proposé aux personnes sans domicile fixe accompagnées de leurs animaux. De ce fait, ma question intermédiaire est la suivante :

Comment mettre en place un accompagnement social avec la personne sans domicile fixe en prenant en considération son animal de compagnie ?

Il est nécessaire de travailler en lien avec les différents acteurs afin de trouver des réponses adaptées aux besoins de la personne concernée. De ce fait, il est important d'envisager un accompagnement triangulaire entre le travailleur social, la personne sans domicile fixe et son animal.

MODALITES DE LA METHODOLOGIE EMPLOYEE

Dans un premier temps, l'exploration théorique m'a permis de définir les notions nécessaires à l'élaboration de ma réflexion autour du lien que pouvait créer la personne sans domicile et son animal. D'autre part, en ce qui concerne l'exploration pratique, j'ai réalisé trois guides d'entretien : un pour les professionnels du secteur social, un second pour les professionnels animaliers et un troisième pour les personnes sans domicile. Pour les deux premiers, j'ai choisi d'effectuer des entretiens semi-directifs, ceci afin de laisser une certaine souplesse dans les réponses données par les professionnels. Cela m'a aussi permis de recueillir plus d'informations.

A partir des grands thèmes abordés dans ma partie théorique, j'ai élaboré des questions précises tout en laissant la personne interrogée s'exprimer librement. Avec les professionnels, j'ai utilisé le dictaphone avec leur accord, au préalable. Cet outil m'a permis d'être plus attentive pendant les entretiens et d'éviter une prise de notes continue.

Lors de l'entretien, j'ai souhaité que l'animal soit présent (avec l'accord de la personne). Cela me semblait pertinent pour pouvoir comprendre les interactions qui se jouaient entre la personne et son animal.

Concernant les personnes sans domicile fixe, j'avais l'objectif de mener des entretiens semi-directifs avec un dictaphone. Hors de la première entrevue, je me suis rendu compte que cet outil pouvait déstabiliser. Il m'a semblé qu'il ne leur était pas évident de me livrer leur parcours de vie et le dictaphone pouvait biaiser cet entretien. Dès le second entretien, j'ai choisi de mener un entretien non directif. Cela a permis de libérer la parole. Aussi, à chaque entretien, j'ai souhaité la présence de l'animal. Cela m'a semblé pertinent pour mieux comprendre leurs interactions.

Enfin, le guide d'entretien m'a servi de support dont je pouvais ajuster constamment afin de l'adapter à la personne notamment concernant l'ordre de mes questions.

Choix de la population à interroger et constitution de l'échantillon

Tout au long de mes recherches théoriques, j'ai eu l'occasion de découvrir les différents acteurs qui intervenaient dans cette relation Homme-Animal. J'ai pu sélectionner les personnes que je souhaitais interroger. De ce fait, j'ai pris contact rapidement avec un CHRS où j'ai pu y trouver une personne ressource. Elle a permis de me mener vers un certain nombre d'informations nécessaires à l'évolution de mon travail notamment à me redirigeant vers la FNARS et le colloque sur « *L'accueil des personnes avec chiens : comment le travail social peut-il s'en saisir ?* ». J'ai pu interroger l'un de ses collègues qui travaillait en tant qu'Assistant de Service Social auprès des personnes hébergées et accompagnées de leur animal. J'ai pu contacter une directrice de centre d'hébergement et deux personnes sans domicile fixe.

Mon but était d'interroger un panel de professionnels afin de mieux comprendre leur point de vue en lien avec la problématique de la relation Homme-Animal. Pour mener à bien mon enquête exploratoire, j'ai sollicité l'intervention d'un Assistant de Service Social travaillant en CHRS accueillant des animaux, une directrice d'un CHRS accueillant des animaux, un comportementaliste, un vétérinaire(bénévole sur la péniche Fleuron) et deux personnes sans domicile fixe hébergées en CHRS. Selon moi, il était important d'interroger des professionnels pour mieux approfondir l'étude du comportement du maître envers son animal.

Partie 2: ENQUETE DE TERRAIN

A travers mes recherches théoriques, je me suis interrogée sur la question du lien Homme-Animal en situation de grande précarité. De quoi se compose ce lien ? Quels sont les moyens d'intervenir auprès de ce public ?

Pour cela, j'ai souhaité recueillir le témoignage des équipes de professionnels pluridisciplinaires qui interviennent aussi bien dans le champ de l'insertion socio-professionnelle que dans la relation comportementale Homme-Animal. L'ensemble de ces professionnels ont manifesté un réel intérêt pour mon sujet et m'ont révélé que cette problématique les questionnait de plus en plus. Analysons ensemble les réponses et éléments obtenus.

I - REGARDS CROISES ENTRE LES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET LES PROFESSIONNELS EN LIEN AVEC L'ANIMAL

1 - L'animal comme soutien à l'accompagnement social

Il est intéressant de voir l'évolution de la société vis-à-vis du rôle positif de l'animal aux côtés de l'Homme. La relation que les personnes sans domicile fixe entretiennent avec leurs animaux permettent de se rendre compte des ressources et du potentiel qu'elles ont. Selon les professionnels « *l'animal est un moyen de communication, il est primordial de le prendre en compte dans notre prise en charge* ». Auprès des professionnels en travail social, j'ai pu constater ce même point de vue. Néanmoins, les réalités du terrain ne permettent pas toujours un accompagnement adapté à la personne accompagnée de son animal. Pour la directrice d'un centre ADOMA que j'ai interrogée, « *l'animal permet de responsabiliser le maître, il est obligé de faire des démarches pour qu'il puisse rester dans la structure* ». Généralement, à leur arrivée dans les lieux, les professionnels demandent aux maîtres de faire les vaccins et de tenir à jour le carnet de santé.

Pour l'Assistant de Service Social, « *le parcours de vie dans la rue est difficile et l'animal permet de structurer le quotidien de la personne* ». L'animal est présent à tout moment de la vie dans la rue. Ils vivent les mêmes « galères » et permet à la personne de s'identifier à un groupe d'appartenance. Aussi, il permet à la personne de devenir responsable. En effet, selon les professionnels « *Etre responsable de son animal permet une stabilisation de sa situation parce qu'il faut s'en occuper, le soigner, le nourrir...* ». En ce sens, l'animal fait partie de l'accompagnement social.

L'Assistant de Service Social du centre d'hébergement me confie même à demi-mot « *Concernant certaines personnes, j'ai profité de l'animal pour commencer des démarches comme faire les vaccins du chien* ». Il est responsable de vingt cinq accompagnements sociaux dont deux avec des personnes accompagnées de leurs animaux. L'animal va se révéler être le point de départ de la prise en charge de la personne. Il est parfois difficile de parler de soi et de ses problèmes. Alors l'animal devient un sujet de conversation plus aisé. Selon l'Assistant de Service Social, « *l'animal permet une socialisation car il a un impact très positif sur la personne et suscite l'attention des autres* ». Dès lors, en s'occupant de l'animal, on s'occupe aussi de l'Homme.

Toutefois, l'animal peut représenter un frein dans l'insertion et le relogement de la personne sans domicile fixe. Pour cet Assistant de Service Social, « *l'animal n'est pas un frein pour les autres démarches : il n'y a pas de problème de détachement de l'animal* ». Néanmoins, selon lui, l'animal représente un frein dans le relogement, et me confie « *A moins que l'animal ne meure, il n'y a pas de solution possible pour commencer un travail avec la personne* ». L'insertion par le logement devient difficile car selon elle « *la personne est vouée à vivre dans de l'urgence ou en centre de stabilisation* ». Mais la stabilisation sert à pallier les difficultés à trouver des structures adaptées aux besoins de la personne. Cette étape peut être nécessaire à la personne pour qu'elle puisse s'inscrire dans une démarche d'insertion globale dans laquelle l'animal à toute sa place.

2 - La fonction « carpe diem » de l'animal

De manière générale, l'entretien avec un vétérinaire, que j'ai eu l'occasion de rencontrer sur la péniche Fleuron, m'a permis de souligner le rôle de néoténie chez l'animal. Par les caractéristiques physiques des jeunes espèces, cela va activer chez l'individu, un retour vers son enfance. Selon ce professionnel, « *l'animal remet l'Homme en contact avec la nature et partage avec l'enfance des moments de bonheur intemporel* ». L'animal vit dans le présent du quotidien dans une logique de « *carpe diem* » qui signifie en latin « *cueille le jour, sans te soucier du lendemain* ». La personne sans domicile fixe trouve par l'intermédiaire de l'animal, un moyen d'échapper aux réalités quotidiennes et à sa propre fin. L'animal vit sans problème existentiel.

Selon le vétérinaire que j'ai pu rencontrer « *l'animal permet de soulager et d'apaiser les angoisses et les inquiétudes de la personne par son attitude bienveillante* ». L'animal se révèle ainsi comme une véritable source d'affection qui suit son propre instinct au détriment de l'Homme qui doit respecter un certain nombre de codes et de règles sociétales.

Compagnon d'insertion, de galère, partenaire de vie...l'animal représente un soutien dans la vie quotidienne pour ces personnes qui ont connu des épreuves liées à la vie dans la rue. Au quotidien, Fabrice⁸⁷, 32 ans, m'explique : « *ma chienne me rapporte plus d'argent que lorsque je suis seul. Je peux gagner jusqu'à 30€/jour* ». Selon lui, les passants sont plus attendris par sa chienne. « *Lorsqu'elle a eu des bébés, je les ai gardés pendant 6 mois, il me rapportait encore plus d'argent durant la manche. Mon copain les prenait aussi de temps en temps* ». Cet aspect pécuniaire est à prendre en considération. Les passants sont-ils plus réceptifs aux conditions de vie de l'animal qu'à celles de l'individu ?

3 - Un lien unique à préserver : nouvelles alternatives d'hébergement selon les professionnels

C'est en recueillant le témoignage d'une directrice de centre ADOMA, qu'elle m'a fait part de ses expériences professionnelles. Depuis 2007, elle est responsable de ce Village Espoir qui accueille des personnes sans domicile fixe et leur animal. Cette structure a la particularité de les accueillir dans des mobile-homes. Selon la directrice « *le village collectif permet de créer une dynamique et une plus grande souplesse. Les gens vivent de manière indépendante et se réunissent dans les salles communes quand ils le souhaitent pour partager des moments de convivialité* ». Chaque mobile-home comporte deux chambres, une cuisine commune et des sanitaires. La structure accueille aussi des couples avec leur animal.

Les travailleurs sociaux ont tenté de mettre en place des chenils et des niches à l'extérieur des mobile-homes, sans succès. L'un d'entre eux me révèle que : « *Les personnes préfèrent dormir avec leur animal car ils ne supportent pas qu'ils soient éloignés d'eux.* ». En tant que directrice, elle écoute les remarques des résidents afin d'améliorer leur prise en charge, « *certains voulaient de plus grand mobile-home. Cela peut parfois poser problème car l'animal peut prendre beaucoup de place* ».

⁸⁷Les prénoms ont été modifiés afin de respecter l'anonymat de ces personnes

De plus, elle m'indique que certains d'entre eux prennent des animaux après leur arrivée dans la structure. « *Ils me disent souvent que les autres lui ont donné envie. A ce moment, nous avons un rôle de prévention concernant le choix d'adopter un animal et les conséquences sur le budget de la personne* ».

Selon les professionnels, « *les structures qui n'acceptent pas les animaux proclament l'importance de l'hygiène et des règles sanitaires. Mais il est très facile d'adapter nos structures et de multiplier nos actions* ». Ce travail peut permettre de mieux prendre en compte l'animal et de développer des structures d'accueil en leur faveur notamment en créant des niches ou de chenils, pour faciliter l'adaptation du chien.

Il est important d'évaluer le couple Homme-Animal afin d'éviter que ce dernier ne devienne un frein. Ce travail peut permettre d'appréhender les difficultés sociales liées à l'hébergement. Néanmoins, l'individu peut percevoir l'animal comme son seul lien et se substituer aux relations humaines.

II - LE ROLE DE L'ANIMAL DANS LA STRUCTURE FAMILIALE

1 - Bien plus qu'un substitut affectif

J'ai eu l'occasion de rencontrer un comportementaliste. Il est spécialisé dans la relation Homme-chien et aide les maîtres qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leur animal. Ce dernier m'indique que « *l'animal, quel qu'il soit, occupe une place dans le système familial. Cette place répond à différentes attentes et expressions de besoins humains divers et variés, mais notamment psychoaffectifs* ». Il ajoute aussi que « *l'importance substitutive qu'il (l'animal) peut représenter pour l'humain dans une société toujours plus difficile à vivre* ».

Dans le récit de vie de deux personnes sans domicile fixe, soit Fabrice et Laurent, j'ai pu me rendre compte qu'elles avaient toutes les deux dû faire face à des parcours de vie précaire. Les liens familiaux étaient soit brisés soit inexistants. J'ai pu observer que dans cette carence affective, l'animal avait pu trouver sa place. A proprement parler, ce dernier représente le plus souvent une figure d'attachement et de liens affectifs très intenses, comme nous l'avons vu dans la partie théorique.

Laurent me confie, lors de l'entrevue, « *mon chien, c'est mon pote* ». Pour Fabrice, « *ma chienne représente ma seule et unique famille. Dans les moments les plus durs elle a toujours été présente* ». Vivre avec son animal, que l'on considère comme un membre à part entière de « sa » famille, crée facilement des liens solides entre la personne sans domicile fixe et son animal.

Le choix du nom de l'animal peut être révélateur des enjeux émotionnels qu'ils sous tendent. Par exemple, Fabrice a appelé sa chienne Ophélie en référence à la chanteuse des années 90. Selon lui « *c'était ma chanteuse préférée quand j'étais jeune. En plus, c'est mon 4^e chien : j'ai eu trois mâles et c'est ma première femelle. J'ai pris l'habitude des animaux, je reprendrais toujours un chien* ». En me racontant cette anecdote, j'ai réalisé que l'animal permettait de créer du lien et de se remémorer des moments de bien-être.

Pour Fabrice, « *Ophélie, c'est mon compagnon...c'est ma famille. C'est comme un enfant qu'il faut éduquer* ». Au fil de l'entretien, il a pu peu à peu se dévoiler sur son passé précaire en me confiant « *Je n'ai pas pu assumer les foyers, la DDASS m'a trimballé entre les familles d'accueil et les foyers* ». L'animal, en étant toujours présent aux côtés de la personne, va permettre de créer une figure de référence et celle d'un attachement stable.

Dans une toute autre mesure, l'animal peut également permettre de quitter une dépendance liée à une addiction comme l'alcool ou la drogue. Fabrice m'a confié « *Mes chiens m'ont permis d'arrêter de me droguer, ils m'occupent, ça m'apprend à être responsable* ». Alors que la drogue permet à certains d'entre eux de s'évader psychiquement de la vie précaire de la rue, d'autres trouvent des moyens de délivrance à travers l'animal. Dès lors, on pourrait se demander si cette relation n'est pas liée à un certain degré de dépendance et d'exclusivité dont il est difficile pour certain de se détacher.

A la charnière de cette relation Homme-Animal, il est important que l'Assistant de Service Social puisse se positionner dans son intervention. Aussi, il devient opportun d'être en mesure de travailler sur une éventuelle séparation afin de permettre à la personne de se délier de cette relation fusionnelle qu'elle a pu créer avec son animal. Cette question de la séparation est redondante chez les professionnels car elle vise à recentrer l'intervention sociale sur la personne elle-même.

2 - Evitements des situations d'abandon

Cette relation fusionnelle entre l'Homme et son animal permet aussi de créer un lien de protection qui va rassurer la personne dans la rue. Ce besoin de sécurité est propre à chacun et permet de s'assurer de son lendemain. Dès lors, l'animal, et plus précisément le chien, va avoir une fonction de garde du corps, « *quand j'étais dans la rue, elle (sa chienne) me défendait, elle n'aime pas qu'on vienne m'embêter* ». L'animal a un rôle protecteur vis-à-vis de son maître. Laurent, âgé de 35 ans, possède un American Stafford (ou pitbull) depuis quelques mois. « *J'ai vécu dans des squats pendant plus de 6 mois. Quand j'ai récupéré Marton (son chien), son maître lui avait fracturé le bassin et le laissait seul sur son balcon. Il était maigre. Moi je l'ai accepté comme il était. Maintenant il y a plein de jeunes des cités qui essayent de me le racheter, mais je refuse. Il permet de dissuader les autres de m'attaquer* ». A l'effigie de son maître, ce chien a été « cassé » par la vie. Laurent a créé des liens très forts avec son chien et refuse de l'abandonner une seconde fois. Mais il me confie « *si j'avais eu le choix, j'aurais attendu d'avoir un boulot et d'être installé dans un appartement pour prendre un chien* ».

Mais surtout, comme on l'a vu avec le concept de l'objet transitionnel, développé par Donald WINNICOTT, l'animal va permettre de créer une nouvelle relation tout en faisant le deuil d'une plus ancienne. En effet, les personnes sans domicile fixe rencontrées ont souvent dû faire face à des situations d'abandon ou de rejet de la part de leur famille. « *J'ai perdu mon père à l'âge de 8 ans et ma mère à l'âge de 15 ans. J'ai été placé très jeune en famille d'accueil. Là-bas j'ai toujours vécu avec des animaux. J'avais même mon chien* », se souvient Laurent. L'animal, tout comme l'objet transitionnel, permet de faire le deuil d'une figure disparue ou absente et le plus souvent avec la relation maternelle. L'animal permet de calmer les angoisses et de garder le lien affectif. J'ai beaucoup entendu dans mes entretiens : « *lui, au moins il ne m'abandonnera jamais* ».

D'autre part, le comportementaliste souligne « *la relation animale permet de répondre à la fois à l'expression agressive et à la nécessité d'un attachement affectif. Seul l'animal permet de mettre en œuvre ce paradoxe humain Amour et Souffrance* ». Cette absence de contestation marque ce besoin de se sentir aimé. Le vétérinaire indique aussi « *lorsque le maître dit à son chien « vient là », ce dernier obéit sans contester. Le chien nous apprécie et est toujours content de voir son maître* ».

Cette relation particulière que lie l'Homme à l'animal permet de créer cet attachement et on comprend mieux en quoi ce lien peut être si fort. Il est clair que les deux personnes interrogées m'ont rappelé que « « *s'ils* » *n'acceptaient pas les animaux ici, je ne serais jamais venu. Je préfère dormir dehors que d'être séparé de lui* ». A ces mots, il est difficile de nier l'apport de cette relation pour la personne sans domicile fixe.

3 - Les risques de l'idéalisatoin de son animal et d'anthropomorphisme

Cette relation de maître/animal peut rapidement devenir pathologique car selon le comportementaliste : « *Le chien vit dans un cadre contraint du fait de la domestication est sur ce seul principe soumis à l'Homme. D'un autre côté, la relation qui repose sur l'assouvissement de besoin psychoaffectif humain rend ce dernier dépendant de l'amour de son chien* ».

Pour certaines personnes hébergées en CHRS, l'insertion peut vite devenir une grande difficulté. Fabrice accompagné de sa chienne, Ophélie, me confie « *Je ne peux pas aller travailler la journée. Qui est-ce qui va garder ma fille en mon absence ?* ». L'idée de pouvoir la laisser toute la journée dans le chenil, lui paraît inimaginable. Ce sentiment d'injustice reflète l'affection que la personne sans domicile fixe a pu créer avec son animal.

Pour le vétérinaire, on assiste à une transformation majeure de nos modes de vie : « *Nous vivons actuellement dans une société anthropocanine où l'Homme forme un couple avec son animal* ». Il est vrai que nous voyons de plus en plus se développer un marché autour de l'animal : manteaux d'hiver, casquette, eau minérale pour chiens, croquettes dites « bio »...

Concernant les personnes sans domicile fixe cette dimension de l'exagération peut être perçue lorsqu'il faut manger ou se soigner. Selon le vétérinaire, mais aussi bénévole sur la Péniche Fleuron à Paris, « *les chiens sont souvent dans un meilleur état que leur maître. Il n'y a pas de problèmes de santé majeure en ce qui les concerne. Je pense qu'une fois dans la rue, le chien passe avant tout et mange mieux que son maître* ». Le comportementaliste ajoute à cela : « *l'Homme qui idéalise l'animal de compagnie comme objet de toutes ses attentions finit par rejeter la nature humaine* ».

C'est sans doute ce qui se passe pour la personne sans domicile fixe menacée par une société qui le rejette et l'exclue peu à peu, elle ressent ce besoin de créer du lien avec son animal.

III - L'ANIMAL COMME MEDIATEUR DE LA VIE SOCIALE

1 - Les prémisses d'une auto-thérapie ?

Durant l'entretien avec le comportementaliste, le mot est lâché : « *ces personnes «s'autothérapisent» parce qu'à leur niveau de sociabilité, seul l'animal peut avoir cette place de médiateur entre les émotions, pulsions et leurs expressions* ». Effectivement, dans un premier temps, l'animal procurerait des bénéfices thérapeutiques envers l'Homme. Comme on le sait, on retrouve ce processus dans la TAA (Thérapie Assistée par l'Animal) mais à défaut d'être trois, soit la personne, le thérapeute et l'animal, la personne sans domicile fixe se retrouve seule face à son animal.

En effet, l'animal est lié à l'intimité de la personne car inconsciemment en parlant à son chien, elle parle à elle-même. L'animal est vecteur, en quelque sorte, d'une libération psychique. A travers son attitude bienveillante, la personne parle et sollicite son animal. Aussi, par le toucher, l'animal peut permettre de rassurer la personne. « *Quand je sens que je m'énerve ou que je suis angoissé, je sais que mon chien est là* » me confie Laurent. D'ailleurs, durant les entretiens, je me suis rendu compte que le regard des personnes se portait souvent vers leurs chiens et qu'elles gardaient toujours un contact physique avec eux (caresses, main sur la tête...).

De plus, pour conclure l'entretien, Fabrice ajoute « *j'adore cette chienne. En plus elle me fait rire avec sa tête* ». Cette réplique me laisse penser que l'animal assure, chez lui, un sentiment de bien être et d'apaisement. Le chien peut être vecteur de rire et de joie chez ces personnes qui ont connu des parcours de vie souvent difficile.

En outre, leur expérience prouve qu'il est plus aisé de communiquer, dans un premier temps, avec son animal qu'avec un autre être humain. L'animal prend rapidement une place à part entière dans le maintien de la qualité de vie de la personne.

2 - La restauration du lien social

La restauration du lien social se rapporte à un besoin d'intégration que ressent la personne. Généralement, ce besoin social aboutit à une reconnaissance de la personne. On le reconnaît en tant que maître et non plus seulement comme une personne sans domicile fixe. Des liens vont se créer entre plusieurs maîtres « *quand j'étais dans la rue, j'ai été dans pas mal de squats. On m'acceptait car j'avais mon chien* ». Ce besoin se traduit par la recherche de communication et de prise de contact avec autrui. Il est difficile pour quelqu'un de se sentir isolée, cela peut créer des désordres psychoaffectifs. L'animal va permettre de créer une appartenance à un groupe.

En ce qui concerne la situation de Laurent, il a dû mettre en place un certain nombre de démarches administratives pour son chien. « *Etant classé en catégorie 2 (chien de défense) j'ai dû déclarer Marton à la mairie et à la gendarmerie et contracter une assurance responsabilité civile. Heureusement, comme c'est un pure race, je ne dois pas le stériliser* ». La directrice du centre ADOMA souligne ainsi l'obligation de tenir un carnet de santé vétérinaire à jour pour pouvoir rester dans la structure.

« *Lorsque je me mets devant le supermarché pour faire la manche, les passants me donnent le plus souvent des croquettes pour mon chien* »... L'animal donne de l'importance à son maître. Il permet de le responsabiliser. De plus, il facilite nettement les interactions sociales avec autrui, sans oublier la dimension particulière prise par l'amour des animaux en France.

Partie 3: PROBLEMATISATION,
HYPOTHESE ET PISTES DE REFLEXION

PROBLEMATIQUE

La phase exploratoire m'a permis de constater les enjeux des interactions dans la relation de la personne sans domicile fixe accompagnée de son animal. En effet, j'ai pu me rendre compte du véritable soutien que pouvait apporter l'animal à ces personnes, ayant connu, des parcours de vie plus ou moins précaires.

Par son attitude bienveillante, l'animal permet de briser l'isolement et de créer du lien social. Investi comme une figure de fidélité, l'animal facilite la construction d'une identité et favorise une meilleure estime de soi. Toutefois, dans la rue, l'animal endosse plusieurs fonctions dont celles de « chauffage », de bouclier ou encore d'alarme. Dans une mesure certaine, l'animal permet à une personne sans domicile fixe de se reconstruire tant sur le plan émotionnel, relationnel ou identitaire.

Tout au long de mon analyse, je me suis rendu compte que j'employais de plus en plus le terme de « maître » et non plus celui de « sans domicile fixe ». Avoir un animal, c'est sans doute, aussi changer de statut car on reconnaît la personne comme responsable de son animal. En travail social, cet aspect est important car il permet de faire un repérage et une revalorisation des compétences de la personne.

En ce sens, l'animal permet effectivement de restaurer du lien social et il se révèle être un facteur d'intégration dans la société. Chez les personnes sans domicile fixe, la relation entretenue avec leur animal est de l'ordre de l'attachement primaire maternel. Pour elles, le chien représente l'objet transitionnel qui permet de gérer les angoisses liées à la vie en société. En outre, l'animal mange parfois mieux que son maître. Cela nous montre le lien solide que cela peut créer entre ces deux espèces. L'animal aussi a une fonction réparatrice. Comme nous l'avons vu avec Fabrice, ses chiens lui ont permis de s'investir dans une nouvelle « dépendance » et d'arrêter ses conduites addictives. Toutefois, il est important de ne pas en faire une généralité, mais il me semble nécessaire de pouvoir souligner cet aspect.

Les concepts abordés tout au long de ma première partie et les éléments recueillis lors de mon enquête exploratoire ont mis en évidence la nécessité d'un accompagnement social en triade : Assistant de Service Social, personne et animal. Cette approche permet de préserver cette relation unique et solide afin de permettre à la personne de devenir actrice de son avenir et d'être doublement en confiance, dans la mesure où pour cela, il est

essentiel de prendre en compte l'animal dans la prise en charge sociale. Selon moi, il s'agit d'une marque de respect envers la personne. En effet, l'animal représente parfois le seul lien significatif avec la société. Durant la phase exploratoire, on a vu que le lien d'attachement qui les unit ne doit pas être brisé sous peine de rompre les repères qu'a pu établir la personne. Ce point de vue renvoie à la théorie exposée par John BOWLBY selon laquelle l'enfant développerait des conduites d'attachement comme un besoin primaire de contact social.

Dans une certaine mesure, on peut repérer les phases du processus d'attachement de John BOWLBY. A terme, la personne, comme l'enfant, va pouvoir établir une représentation interne de la figure d'attachement, ce qui va lui permettre peu à peu de développer les stratégies primordiales avec son entourage. Dans ce cas, c'est ce qui ressort de mon enquête exploratoire car cette figure d'attachement qui va permettre de créer une confiance réciproque avec autrui et à plus forte raison avec l'Assistant de Service Social.

Les professionnels, à la fois du secteur social et animalier, semblent réceptifs à cette problématique encore nouvelle et relativement récente. D'un point de vue déontologique, on peut se demander en quoi un travail est possible en service social avec la personne possédant un animal. Cette question, qui suppose un lien fusionnel entre l'Homme et son animal, sous-tend un certain nombre de limites au niveau de la prise en charge.

Il semble qu'il soit important de privilégier ce détachement à l'animal dans le but de retisser du lien avec d'autres personnes. Tout en gardant à l'esprit, ce concept d'attachement, il nous faut nous interroger sur les étapes reconstruites au sein de l'accompagnement social pour parvenir, au rythme de la personne, à l'indispensable « détachement ». Cela nous indique que le travail de maturation est achevé, ou en voie de l'être. Pour la personne, il s'agit d'amorcer un travail de réappropriation et de mise en œuvre d'un cheminement psychique durable et stable.

Dès lors, j'ai envie de m'arrêter sur cette piste : si l'animal permet une reconstruction à plusieurs niveaux, ne doit-on pas axer la prise en charge sociale sur l'importance d'élaborer un accompagnement adapté aux besoins de ces personnes à savoir en respectant les étapes d'un développement qui a été parentel ?

HYPOTHESES

L'hébergement et l'accès au logement sont des éléments incontournables, à l'heure actuelle, dans la prise en charge des personnes sans domicile fixe accompagnées de leurs animaux. Toutefois, il est important de prendre en compte l'animal dans cet accompagnement social de la personne. Les carences affectives peuvent réactiver des sentiments comme celui de l'abandon. De ce fait, il est d'autant plus important d'éviter la séparation entre la personne sans domicile fixe et son animal.

On a vu que l'animal représente un élément facilitateur du maintien de la personne dans la société et il se révèle comme un médiateur de la vie sociale.

A travers ce raisonnement, j'émets une hypothèse de recherche qui se décompose en deux points : le rôle de l'accompagnement social et l'importance de la séparation Homme/animal.

Ainsi mes hypothèses sont les suivantes :

Reconnaitre le « compagnon de rue » comme un médiateur de la vie sociale permet de créer une relation de confiance avec l'individu, manifester de la considération et le rendre acteur de sa prise en charge.

Afin de favoriser l'insertion des personnes sans domicile fixe, une prise en charge regroupant l'accompagnement social et le détachement progressif d'avec son animal est nécessaire. Ces deux points ne peuvent se dissocier car ils se complètent.

Cette dépendance entre la personne sans domicile fixe et son animal s'explique par un lien fusionnel qui lie ces deux acteurs. A travers son accompagnement, l'Assistant de Service Social doit être en mesure de respecter cette relation en la mobilisant mais aussi en recentrant la prise en charge sur la personne. Compte tenu de ses missions, l'Assistant de Service Social intervient dans l'objectif de favoriser une autonomie de la personne en développant ses potentialités et ses compétences.

Ces hypothèses m'amènent ainsi à réfléchir sur la pratique professionnelle et les éléments suivant pourraient les rendre plus efficaces. Ces pistes de réflexion visent à se questionner et à donner de nouvelles perspectives professionnelles. De ce fait, à la charnière de cette relation, il est important de travailler d'abord en lien avec l'individu.

Afin d'intervenir dans ce type de prise en charge, il est important de solliciter une équipe pluridisciplinaire notamment composée des travailleurs sociaux, des vétérinaires ou encore des éducateurs canins. Ces derniers peuvent intervenir lorsqu'il y a un problème de comportement chez l'animal. Avec le maître, ces éducateurs canins proposent des activités de dressage permettant de valoriser les actes de la personne et de redonner une place à chacun : le chien redevient un animal et l'individu reprend sa place de maître. Concernant le financement de telles interventions, la *Fondation Adrienne et Pierre Sommer* propose de soutenir ce type d'initiative en lien avec la médiation animale.

Pour arriver à des résultats concluant, il faut être en mesure de proposer un travail éducatif et social qui s'inscrit dans le temps et la durée. Ce travail permettra à chaque intervenant de s'adapter au rythme de la personne afin de lui livrer un meilleur accompagnement.

Ce type d'intervention peut aussi être envisagé sous l'angle d'activités collectives. Le travail en groupe permettrait dans un premier temps de résigner le rôle et la place de l'individu dans cette relation Homme-Animal et dans un second temps de libérer la parole face à cette relation parfois compliquée.

Dans l'avenir, on pourrait envisager une formation professionnelle à l'égard des travailleurs sociaux concernés par cette problématique. Elle permettrait de valoriser ce lien et de travailler autrement sur cette relation triadique. Cette approche pourrait être nécessaire dans l'instauration d'une socialisation diversifiée pour la personne.

Par la suite, je désirerai interroger des travailleurs sociaux qui sont passés par cette étape afin de mieux comprendre ce que cela a pu leur apporter et s'ils pensent, avec le recul, qu'elle a été nécessaire dans le processus d'accompagnement de la personne.

CONCLUSION

Cette réflexion autour des interactions Homme-Animal m'a permis de mieux comprendre les enjeux d'une telle relation. Le cadre théorique m'a permis d'enrichir et de consolider mes connaissances tant sur un plan psychologique, sociologique et éthologique. J'ai apprécié travailler sur ce sujet encore novateur mais qui ouvre des pistes de travail dans le domaine social. Bien que l'animal soit présent depuis plusieurs siècles dans notre quotidien, son image et sa place ont su évoluer au même rythme que celui de l'Homme.

L'analyse de l'enquête exploratoire m'a permis de mieux appréhender cette relation en allant à la rencontre des professionnels de terrain en lien avec les personnes sans domicile fixe et la question de l'animal. J'ai pu m'apercevoir que ces professionnels avaient une vue unanime de l'animal comme un médiateur de la prise en charge sociale. Au cours des entretiens, j'ai eu l'occasion de faire des rencontres uniques entre les personnes sans domicile fixe et leurs animaux de compagnie. J'ai pu me rendre compte que chaque personne possédait en elle des compétences à développer. En outre que l'animal permet, pour la majorité d'entre elles, de créer du lien et de servir d'intermédiaire vis-à-vis de la société.

De ce fait, la construction de ce mémoire m'a permis de développer des compétences et de m'ancrer dans une démarche d'analyse. Cette réflexion autour de la place de l'animal et le constat du manque de structures et de moyens en faveur des personnes sans domicile fixe accompagnées de leurs compagnons de rue. Cela m'a permis d'aller au-delà de cet état de fait et de comprendre les enjeux qui liaient ces deux acteurs. Ainsi, j'ai souhaité, de ce fait, axer ma recherche dans un premier temps sur la reconstruction d'un individu grâce à l'animal et dans le second temps elle m'a permis de souligner la nécessité, pour cet individu, de trouver sa place dans la société.

Ce mémoire m'a permis de me questionner sur le processus de développement de recherche et de mettre en avant des stratégies d'interventions dans le travail social aujourd'hui. La médiation animale reste une porte ouverte vers des perspectives encore à découvrir mais où les professionnels des secteurs de la santé et du social semblent se mobiliser.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- ▶ BARREYE, Jean Yves et BOUQUET Brigitte. *Nouveau dictionnaire critique de l'action sociale*. Paris : Bayard, 1995. 637p
- ▶ BEIGER, François. *L'enfant et la médiation animale, une nouvelle approche de la zoothérapie*. Paris : Dunod, 2008. 208p
- ▶ BELIN, Bernard. *Animaux au secours du handicap*. Paris : l'harmattan, 2000. 243p
- ▶ BLANC, Nathalie. *Les animaux et la ville*. Paris, Odile Jacob, 2000. 229p
- ▶ CHEVALIER, J et GHEERBRANT A. *Dictionnaire des symboles*, 1969. 1060p
- ▶ CHOBEAUX, François. *Intervenir auprès des jeunes en errance*. Paris : la Découverte, 2009. 154p
- ▶ CONDORET, Ange. *Compagnons pour la vie*. Paris : Solar, 1970. 251p
- ▶ DECLERCK, Patrick. *Les naufragés*. Paris : Terre Humaine, 2001. 457p
- ▶ DEQUIRE, Anne Françoise & JOVELIN, Emmanuel. *La jeunesse en errance face aux dispositifs d'accompagnement*. Rennes : Presse de l'Ecole des hautes études en santé publique, 2009. 172p
- ▶ GEREMEK, Bronislaw. *La potence ou la pitié : l'Europe et ses pauvres du Moyen Age à nos jours*, Paris : Gallimard, 1987. 330 p
- ▶ HOMÈRE. *L'Odyssée*. Paris: l'école des loisirs, 1987. 338 p
- ▶ LALLEMAND, D et CATAHIER, S. *Guide des CHRS*. Paris : éd. ASH, 2004. 207p
- ▶ MOLLAT, Michel. *La pauvreté au Moyen Age*. Bruxelles : Complexe. 390p
- ▶ MOREAU DE BELLAING, Louis et GUILLIOU Jacques. *Les sans domicile fixe, un phénomène d'errance*. Paris : l'Harmattan, 1995. 270p
- ▶ MONTAGNER Hubert. *L'enfant, l'animal et l'école*, Paris : Bayard, 1995. 222p
- ▶ PAUGAM, Serge. *Le lien social*. Paris : Presses Universitaires de France, 2008. 127p
- ▶ THUILLIER, Jean. *La folie : histoire et dictionnaire*. Paris : Robert Laffont, 1996. 827p
- ▶ VUILLEMENOT, Jean-Luc. *La personne âgée et son animal*. Paris : Eres, 1997. 136p
- ▶ WINNICOTT, Donald. *L'enfant et sa famille*. Paris : Payot, 1957. 232p

ARTICLES

- ▶ BEDOSSA, Thierry. Un lien vieux de plus de 100 000 ans. *30 millions d'amis*, février 2009, n° 259. p. 68-71
- ▶ BLANCHARD, Christophe. Des routards prisonniers dans la ville. *Société et jeunesse en difficulté*. Printemps 2009, n°7. p. 1-20
- ▶ BRIANT Pierrette et DONZEAU Nathalie. Etre sans domicile, avoir des conditions de logement difficiles. La situation dans les années 2000. *INSEE*, janvier 2011, n°133. 4p

- BROUSSE, Cécile. Définition de la population de la population des sans domicile et choix de la méthode d'enquête. *INSEE-Méthodes*, 2006, n°116. pp.15-27
- BROUSSE Cécile, La ROCHERE Bernadette et MASSE Emmanuel. Hébergement et distribution de repas chauds : le cas des sans domicile. *INSEE première*, janvier 2002, n°823. 4p
- CESAIRES. L'animal cet infatigable travailleur social. *Le sociographe*, mai 2007, n°23. p.82-93
- CHANTEPY, C. Compagnons de galère. *Le sociographe*, mai 2007, n°23. p. 22-27
- DAMON, Julien. La prise en charge des vagabonds, des mendiants et des clochards : une histoire en mouvement, *Revue de droit sanitaire et social*, vol. 43, n° 6, 2007. pp. 933-951
- FILIATRE, Jean-Claude. Le chien et l'enfant aveugle ou polyhandicapé. *Le journal des psychologues*. Mars 1999, n°65. p. 48-51
- FRIEDMAN E., KATCHER A. & LYNCH. Social interaction and blood pressure: influence of animal companion. *Nervous Mental Disease*, 1980, n°171. pp.461-485
- GUIBERT-LASSALLE, Anne. Identités des SDF. *Cairn*, 2006, tome 405. p.45-55
- I.P, Des chiens pour aller mieux. *Senior Plus*, mars-avril 2007, n°5. p. 3
- LEFEBVRE, Caroline. Donner le goût du travail. *Lien social*, 15 juillet 2010, n°981-982. p.24-27
- MARPSAT Maryse, FIRDION Jean-Marie, ARBONVILLE Denise, CLANCHE François, PINCHON P., SOULIE C., LECONTE Thierry & MIZRAHI A et Ar. La rue et le foyer. *Les cahiers de l'INED*, 2000, n°144. 416 p.
- MIGNOT, Sandra. Le bestiaire éducatif, *Actualités Sociales Hebdomadaires*, Mars/Avril 2008 n°26. p. 22-23
- PAN KE SHON, Jean Louis. Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel. *INSEE première*, octobre 1999, n°678. 4p
- SEDRATI-DINET Caroline. Imaginer des réponses pour les sans abri et leurs chiens. *Actualités Sociales Hebdomadaires*, 21 août 2009, n°2620. p.31-35

RAPPORTS, TEXTES DE LOIS ET AUTRES DOCUMENTS

- ANAS (Association Nationale des Assistants de Service Social), Code de déontologique, 28 novembre 1994
- BLANCHARD, François. Etude sociologique : Les jeunes errants brestois et leurs chiens. Brest, septembre 2007. 47p
- Circulaire du 8 avril 2010 relative au service intégré de l'accueil et d'orientation (SIAO), JO du 10 juillet 2010, p.85
- Code rural et Code pénal
- Guide des lieux d'accueil pour personnes en difficulté, Observatoire Régional de Santé d'Ile-de-France, 2008-2009

- Journée thématique organisée par la FNARS (Fédération Nationale des Associations d'Accueil de Réinsertion Sociale). L'accueil des personnes avec chiens : comment le travail social peut-il s'en saisir ? Mai 2009.
- LEVINSON, Boris. Specialtechnics in childpsychotherapy, au 71^e Congrès annuel de l'association américaine de la psychologie à Philadelphie, 1963.
- SERVAIS, Véronique. La relation Homme/animal : limites et possibilités d'application de ses effets positifs dans le traitement des maladies psychiques. 72^{ème} Symposium Sarre-Lorr-Lux, septembre 2004. p. 1-6

SITE INTERNET (PAR ORDRE DE DATE DE CONSULTATION)

- Association de la zoothérapie de Paris. [page consultée le 8 août 2010]. Disponible et accès <http://www.azp.fr/>
- Fondation Brigitte Bardot. [page consultée le 10 septembre 2010]. Disponible et accès <http://www.fondationbrigittebardot.fr/>
- Brin de Causette. [page consultée le 10 septembre 2010] Disponible et accès <http://brindecausette.hautetfort.com>
- Fondation Adrienne et Pierre Sommer. [page consultée le 10 septembre 2010]. Disponible et accès <http://www.fondation-apsommer.org/fr/index.php>
- Institut Français de zoothérapie, 2003. [page consultée le 10 septembre 2010]. Disponible et accès <http://www.institutfrancaisdezoothérapie.com/>
- Législation de France, Le service public de la diffusion du droit, 2010. [page consultée le 3 décembre 2010]. Disponible et accès <http://www.legifrance.gouv.fr/>
- Le sénat. [page consultée le 3 décembre 2010]. Disponible et accès www.sénat.fr
- Le service public [page consultée le 3 décembre 2010]. Disponible et accès <http://vosdroits.service-public.fr>
- Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire. Rencontres « animal et société », juillet 2008. [page consultée le 06 janvier 2011]. Disponible et accès <http://agriculture.gouv.fr/>
- Zoothérapie au Québec. [page consultée le 06 janvier 2011]. Disponible et accès <http://www.zoothérapiequebec.ca/>
- Association Parole de chien, 2009. [page consultée le 5 mars 2011]. Disponible et accès <http://www.parole-de-chien.com/>
- Fondation des droits des animaux. [page consultée le 5 mars 2011]. Disponible et accès <http://www.fondation-droits-animal.org>

SUPPORT VISUEL

- TCHOUNGUI, Elizabeth. Les maternelles : la zoothérapie, quand les animaux deviennent des médiateurs (invité François BEIGER). France 5, 6 avril 2010.

ANNEXES

ANNEXE 1 :Guide d'entretien pour les personnes sans domicile fixe accompagnées de leur animal.

ANNEXE 2 : Guide d'entretien pour les travailleurs sociaux

ANNEXE 3 : Guide d'entretien pour les professions en lien avec l'animal (vétérinaire et comportementaliste)

**ANNEXE 1 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES PERSONNES SANS DOMICILE FIXE
ACCOMPAGNEES DE LEUR ANIMAL**

Question 1 :

Pouvez-vous vous présenter ?

Question 2 :

Comment êtes vous devenu propriétaire de votre animal ?

Question 3 :

Pouvez-vous me décrire vos conditions de vie dans la rue ?

Question 4 :

Et aujourd’hui qu’en est-il ?

Question 5 :

Que pensez-vous que votre animal vous ait apporté ?

Question 6 :

Au niveau de l’hébergement comment cela se passe-t-il ?

Question 7 :

Quelles solutions pouvez-vous imaginer pour la suite ?

Question 8 :

Aujourd’hui pouvez-vous vivre sans votre animal ? Le voyez-vous comme un obstacle pour le futur ?

ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Question 1 :

Pouvez-vous vous présenter ? (métiers, rôles, missions...)

Question 2 :

Quelle est votre approche de l’animal en général ? Vos représentations ?

Question 3 :

Selon vous, quelle est la place de l’animal dans le parcours des publics SDF ?

Question 4 :

Quel est l’impact de l’animal dans votre pratique professionnelle ?

Question 5 :

Quel travail est possible avec eux ?

Question 6 :

Quels moyens pourraient être mis en œuvre pour améliorer leurs situations ?

Question 7 :

Avez-vous des anecdotes ?

ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES PROFESSIONS EN LIEN AVEC LES ANIMAUX
(VETERINAIRE ET COMPORTEMENTALISTE)

Question 1 :

Pouvez-vous vous présenter ? (métiers, rôles, missions...)

Question 2 :

Quelle est votre approche de l'animal en général ? Vos représentations ?

Question 3 :

Selon vous, quelle est la place de l'animal au sein de notre société aujourd'hui?

Question 4 :

En quoi cette relation a-t-elle évolué ?

Question 5 :

Pouvez-vous me parler de la relation d'un maître avec son animal (en général)?

Peut-elle devenir pathologique ?

Question 6 :

Que pensez-vous du lien que peuvent tisser certaines personnes sans abri avec leurs animaux ?

Question 7 :

Quels moyens pourraient être mis en œuvre pour améliorer leurs situations ?

Question 8 :

Avez-vous des anecdotes ?

BOYER Gilliane	Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social	Session Juin 2011
<u>LE BINOME DE LA RUE</u>		
L'ANIMAL, UN COMPAGNON DANS L'INSERTION		
<p>Résumé :</p> <p>Du fait de parcours de vie précaires et semés d'embûches, les personnes sans domicile fixe doivent souvent faire face à des situations de perte d'estime de soi et d'anxiété liées à l'abandon et aux ruptures. Pour certaines d'entre elles, la présence d'un animal peut parfois tout changer.</p> <p>Cette relation Homme-Animal apparaît comme un lien pérenne qui va permettre de recréer du lien social. Les stratégies mises en œuvre semblent agir sur la reconstruction à la fois sociale et identitaire de la personne sans domicile fixe. Ces enjeux amènent les professionnels du secteur sanitaire et social à s'interroger sur les améliorations à apporter à la prise en charge et les assouplissements indispensables en termes d'accueil.</p> <p>Sujet récent et novateur, ce mémoire vise à donner un nouveau regard sur ce binôme de la rue...</p>		
<p>Mots-clés : sans domicile fixe, animal, accompagnement social, zoothérapie, attachement, lien social</p>		
Nombres de pages : 51	Volume des annexes : 2 pages	